

**- DEMANDE DE SANCTION -**

**- 1 - GENDARMERIE NATIONALE**

N° DE DOSSIER : **175029**

DATE : **10/11/2017**

**- 2 - IDENTITÉ DU MILITAIRE VISÉ PAR LA DEMANDE DE SANCTION**

NIGEND : **133505**

NOM : **Morra**

PRÉNOMS : **Paul**

GRADE : **Lieutenant**

DATE DE NAISSANCE : **30/04/1965**

ADMISSION EN GENDARMERIE LE : **05/01/1987**

UNITÉ (LIEU) : **À la suite non actif RGLR Montpellier**

EMPLOI TENU : **POSITION STATUTAIRE PARTICULIERE**

DATE D'AFFECTATION : **11/07/2017**

DATE DE RADIATION DES CONTRÔLES :

**- 3 - IDENTITÉ DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE DE SANCTION**

NIGEND : **154604**

GRADE, NOM, Prénom : **Colonel Aubert Patrick**

UNITÉ : **Sous-direction de l'accompagnement du personnel DPMGN DGGN Issy-les-Moulineaux**

FONCTION : **sous-directeur DGGN**

AUTRE DEMANDEUR :  
(EXTÉRIEUR À LA Gie)

DATE DE RÉALISATION DE LA FAUTE : du **22/03/2017** au : **08/10/2017**

**CIRCONSTANCES DES FAITS MOTIVANT LA DEMANDE DE SANCTION :**

Le lieutenant Paul Morra, placé à la suite de la région de gendarmerie du Languedoc Roussillon depuis le 11 juillet 2017, président de l'association des forces armées réunies (AFAR), publie sur le site internet de cette association dans le courant de l'année 2017 des articles dans lesquels il tient des propos diffamatoires et outranciers à l'encontre du chef de l'Etat, des autorités du ministère des armées, des autorités judiciaires et des hautes autorités de la gendarmerie nationale et de ses divers personnels.

Cet officier, dans le courant du mois d'octobre 2017, participe également à une émission de télévision locale diffusée exclusivement sur internet, dans laquelle il tient des propos de même nature.

Ces propos publics injurieux, en libre consultation sur le site de l'AFAR ou sur « You tube », qui visent nommément les personnes ou permettent de clairement les identifier en raison de leurs fonctions sont inadmissibles de la part d'un officier de la gendarmerie et portent gravement atteinte à l'image de la l'Institution.

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Rédacteur en chef du  
site Armée Nostra

A. SALES  
Le 25/11/2017

*L'intéressé.*

CATÉGORIE : **3ème catégorie**

N° : **88453**

RAPPORT CIRCONSTANCIE DES FAITS JOINT :

DATE : **10/11/2017**

*Signature du demandeur*

**- AVIS DU NOTATEUR -**

**- 1 - GENDARMERIE NATIONALE**

N° DE DOSSIER : **175029**

**- 2 - IDENTITÉ DU MILITAIRE VISÉ PAR LA DEMANDE DE SANCTION**

NIGEND : **133505**

NOM : **Morra**

PRÉNOMS : **Paul**

GRADE : **Lieutenant**

DATE DE NAISSANCE : **30/04/1965**

ADMISSION EN GENDARMERIE LE :

**05/01/1987**

UNITÉ (LIEU) : **À la suite non actif RGLR Montpellier**

EMPLOI TENU : **POSITION STATUTAIRE PARTICULIERE**

DATE D'AFFECTATION : **11/07/2017**

DATE DE RADIATION DES CONTRÔLES :

**- 4 - SANCTIONS ANTÉRIEURES (OU EX-PUNITIONS DISCIPLINAIRES) NON-EFFACÉES ET NON-AMNISTIÉES**

DATE	CATÉGORIE	SANCTION

**- 5 - IDENTITÉ DU NOTATEUR :**

NIGEND : **150829**

GRADE, NOM, Prénom : **Colonel Lettermann Jean**

UNITÉ : **Région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon Montpellier**

FONCTION : **CDT de région et de GGD**

AVIS DU NOTATEUR SUR LA MANIÈRE DE SERVIR :

En situation de non activité depuis le 11 juillet 2017 et placé, à la même date, à la suite de la région de gendarmerie d'Occitanie à Montpellier, le lieutenant Paul MORRA n'est pas connu du notateur. En conséquence, sa manière de servir ne peut être appréciée.

Président de l'AFAR  
Restaurateur en chef  
au site Armée Média

PRÉFECTURE DE POLICE

S. ALEILLES  
25/11/2018

Unité 133505

N° : **34981**

DATE : **01.01.2018**



Signature du commandant d'unité  
ou du chef de service

**- COMMUNICATION DU DOSSIER DISCIPLINAIRE -**

- 1 - GENDARMERIE NATIONALE

N° DE DOSSIER : **175029**

- 2 - IDENTITÉ DU MILITAIRE VISÉ PAR LA DEMANDE DE SANCTION

NIGEND : **133505**

NOM : **Morra**

PRÉNOMS : **Paul**

GRADE : **Lieutenant**

DATE DE NAISSANCE : **30/04/1965**

ADMISSION EN GENDARMERIE LE :

**05/01/1987**

UNITÉ (LIEU) : **À la suite non actif RGLR Montpellier**

EMPLOI TENU : **POSITION STATUTAIRE PARTICULIERE**

DATE D'AFFECTATION : **11/07/2017**

DATE DE RADIATION DES CONTRÔLES :

- 6 - COMMUNICATION DU DOSSIER DISCIPLINAIRE

LE MILITAIRE A ÉTÉ INFORMÉ QUE LE DOSSIER DISCIPLINAIRE N'EST CONSTITUÉ QUE DU SEUL BULLETIN DE SANCTION

LE MILITAIRE EN INSTANCE DE SANCTION **RECONNAÎT** AVOIR REÇU, SUR SA DEMANDE, LA COMMUNICATION :

DE SON DOSSIER INDIVIDUEL ;

DES PIÈCES ET DOCUMENTS AU VU DESQUELS IL EST ENVISAGÉ DE LE SANCTIONNER .

DATE :

25/11 2018  
LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Producteur en chef  
du site Armée Média  
Signature du militaire

LE MILITAIRE EN INSTANCE DE SANCTION **RENONCE** A DEMANDER LA COMMUNICATION PRÉALABLE :

DE SON DOSSIER INDIVIDUEL ;

DES PIÈCES ET DOCUMENTS AU VU DESQUELS IL EST ENVISAGÉ DE LE SANCTIONNER .

**EXTRAITS DE L'INTERVIEW VIDÉO DU LTN MORRA**  
**DIFFUSÉE SUR YOU TUBE ET SUR LE SITE ARMÉE MEDIA**

**Armée française : le grand malaise – 1ère partie (JM TV+)**

LTN MORRA : 1'30" « ... une institution où malheureusement il y a beaucoup de pratiques illégales ; on ne respecte pas le droit... ».

2'25" « ... moi ce qui me gêne c'est pas le prédateur, parce que les prédateurs vous en aurez toujours et dans toute société et dans toute corporation. La difficulté c'est quand ils sont identifiés et que vous faites remonter ces informations au niveau des acteurs institutionnels qui ont vocation à protéger les victimes et qui eux, malheureusement couvrent ces agissements »...

15'48" « ... je peux vous dire qu'à titre personnel et ce que je vais vous dire là n'est pas un mot en l'air puisque j'ai des écrits qui le prouvent, j'ai actuellement le général d'armée Richard Lizurey qui est directeur général de la gendarmerie nationale qui actuellement entreprend des manœuvres de destruction de ma personne pour me pousser au suicide. Parce que je dérange en ma qualité de lanceur d'alertes, que je dénonce des faits sur les pratiques illégales qui sont pratiquées en toute impunité au sein des armées... Je l'ai mis en cause dans une affaire d'escroquerie en bande organisée parce qu'il a fait condamner du fait de son manque de réaction, de sa passivité alors qu'il avait l'obligation de prévenir les autorités judiciaires, un citoyen français jeune qui a eu le tort de posséder un nom à consonance maghrébine et un tin basané et que ce jeune homme a fait l'objet d'un contrôle au faciès et qu'il a été victime de violences volontaires par des militaires de la gendarmerie. (Le Ltn Morra indique qu'il intervenu auprès des autorités hiérarchiques, judiciaires et du garde des sceaux et que malgré son intervention...) On l'a laissé condamné sur la base de faux dossiers et d'une enquête interne qui a été faite par des militaires de la section de recherches puis par des militaires de l'inspection générale de la gendarmerie nationale du bureau enquête judiciaire et je peux vous dire que le chef de ce bureau qui s'appelle le colonel Auneau Franck qui était accompagné d'un major qui s'appelle Guiseppa Contrafatto, j'ai les preuves de ce que j'avance et je vous en communiquerai tout-à-l'heure, ont exercé des pressions et ont tout fait pour cacher la vérité auprès de la justice pour que ce jeune soit condamné.

**Armée française : le grand malaise – 2ème partie (JM TV+)**

LTN MORRA : 1'38" « ... je nomme les gens qui sont des harceleurs et je n'ai jamais eu la moindre plainte en diffamation et je peux vous garantir ici Jacky que tout ce que j'ai pu publier, j'ai mis des généraux en cause, j'ai mis des officiers supérieurs, j'ai mis des gens de tous niveaux qui sont impliqués, je n'ai jamais eu la moindre plainte pour diffamation ».

19'27" « ...les enquêteurs qui travaillent dans les services dont les enquêteurs de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, qu'ils soient du bureau enquête administrative ou du bureau enquête judiciaire, sont si vous voulez, des... je pèse mes mots, ce sont des enquêteurs corrompus à la solde de l'administration pour faire des enquêtes contre les victimes.

Président AFAR

Redaction en chef du site

Armée media

FRIS CYPRIANFANCH

A SALEILLES

le 25/11/2018

Intervu



## Monsieur le Président de la République, chef des armées: Je vous accuse d'avoir menti dans votre «tweet» en soutien aux blessés!

21 septembre 2017 | Classé dans: AFAR 2 | DARMERIE, LA UNE, TRIBUNE | Publié par: AFAR 2  
714 vues



### Lettre ouverte à M. le Président de la République, chef des armées.

Monsieur le Président de la République, chef des armées,

#### Je vous accuse d'avoir menti dans votre «tweet» en soutien aux blessés!

Je reprends vos propres mots qui ne reflètent en rien la réalité quotidienne que je vis et les maux des blessés de guerre dont je fais partie. Nous sommes abandonnés par la République Française contrairement à vos affirmations. Je vous en apporte les preuves ci-après!

Vous avez «tweeté»: «Tu n'abandonnes jamais tes blessés» Code d'honneur militaire et solidarité des citoyens reconnaissants. Nous sommes tous #Avec Nos Blessés.

Je suis au regret de vous démentir, car vos propos ne sont que de la pure foutaise dans notre réalité, loin des honneurs, loin des belles paroles, loin des uniformes en rang!

Au travers de mon cas personnel que je mets en lumière dans cette lettre ouverte, ce sont de nombreux camarades militaires qui vivent ce que je dénonce. Ils m'appellent au quotidien pour me faire part de leur détresse face à l'entreprise de destruction qu'ils subissent de la part d'acteurs institutionnels. Certains «chefs militaires» violent les lois en toute impunité. Ils sont protégés au sein des institutions militaires car il faut préserver coûte que coûte la chaîne de commandement.

Ces autorités militaires violent la religion du Droit en toute impunité. Souffrant d'un état de santé fragilisé, mes camarades ne sont pas en capacité de s'exprimer publiquement. C'est la raison pour laquelle, j'expose volontairement ma situation qui reflète aussi celle de beaucoup de camarades militaires.

Ces «tortionnaires» en uniforme détruisent et poussent au suicide des militaires, j'en suis témoin et victime. Chaque jour, les soldats français font preuve d'esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, pour servir les intérêts supérieurs de la Nation et assurer la sécurité des citoyens sur le territoire national et à l'étranger. Chaque année, nous en payons le prix du sang, par la vie de nos frères et de nos sœurs d'arme!

Ces militaires servent avec «FORCE ET HONNEUR». En retour, il n'ont ni le «RESPECT» et ni la «CONSIDÉRATION» qu'ils sont en droit d'attendre. C'est le «MÉPRIS de la NATION» qui leur est opposé! C'est «INDIGNE» et une «HONTE» pour la République!

Cette situation est devenue intolérable. Je vous en avais alerté!

Pour lire l'article intitulé: «Le Président de l'AFAR alerte le Président de la République»

Cliquer [ICI]

A ce jour, je n'ai obtenu aucune réponse.

Parmi ces militaires, il y a les blessés de guerre physiques et/ou psychiques. Ils sont de ce fait considérés comme des personnes vulnérables. Malgré leur état de santé fragilisé et leur vulnérabilité, ils sont détruits psychologiquement pour faire obstacle à leurs droits légitimes et les rayer de la carte.

Ci-après, je vous en fait la démonstration:

- **L'accompagnement des blessés de guerre.**

La communication dans ce domaine est un leurre servant d'alibi de bonne conscience

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejours – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



PLUS D'ARTICLES  
A SAELLES  
LE 25/11/2018

Président AFAR  
Recevable en chef  
du Site Armée Réunie.

Unité  
08/11/2017 16:13

institutionnelle pour masquer la misère de ces services, dépourvus de tout moyen et de réels pouvoirs. Si vous n'avez besoin de rien, vous pouvez aller les voir, comme on dit **familièrement**.

Ci-dessous, un lien vous permettant d'accéder à des courriels que j'ai échangés avec les acteurs de l'accompagnement du personnel qui le prouvent indéniablement.

Synthèse des courriels échangés avec les services chargés de l'accompagnement

J'ai saisi par courriel M. le Président de la République.

Ci-dessous, un lien vous permettant d'accéder à ce courriel.

Courriel président de la République le 12 juillet 2017

J'ai obtenu une réponse du cabinet [redacted] idence de la république. Ma demande a été transmise à M. le Ministre Gérard [redacted] Ministère d'État, Ministre de l'intérieur. Aucune réponse à ce jour.

J'obtiens certainement une réponse [redacted] « lettre circulaire » type, en temps opportun, par ces mêmes autorités militaires qui me tuent [redacted]

Mes droits sont bafoués (homologation blessures de guerre: **NON TRAITÉE DEPUIS PLUS D'UN AN**, inscription au registre des constatations: **REFUSÉE POUR MOTIFS FALLACIEUX ET ILLEGAUX**, demande de pension militaire d'invalidité: **TRANSMISE INCOMPLETE SANS AVOIR ÉTÉ TRAITÉE**, congé du blessé: **NON ATTRIBUÉ ET RETARDÉ DE MANIÈRE ILLÉGALE**, retrait illégal de prime (ISSP -700€) sur solde pour m'asphyxier financièrement, etc...).

Je vis sur mes réserves alimentaires. Une régularisation de ma solde m'a été promise par écrit le **25 août 2017 à 18 heures 48** par **Anne POWELL** du BPO de la DGGN, Adjointe au chef de la section analyse technique. Rien à ce jour.

**J'envisage une grève de la faim. Quitte à me faire démolir autant que ce soit pour une bonne cause! Ces services sont parfaitement au courant de ma situation financière dégradée du fait de leurs « incuries » et rien ne bouge!**

Ce matin 21 septembre 2017 à 9 heures 45, j'ai fait un point de situation avec le **Chef d'escadron JOUIN**, chef du bureau de l'accompagnement du personnel à **MONTPELLIER -34-**. Pour faire diligence à l'exercice de mes droits légitimes, il a osé me répondre qu'il attendait la décision de la DGGN. C'est un comble! La DGGN se retranche sur le fait que la décision appartient au commandant de région, ce qui est le cas! Voilà de quelle manière on évite de traiter mon dossier. Ce sont des manœuvres dilatoires! Ils sont manifestement incapables de prendre une décision. C'est ainsi qu'ils font obstacle à mes droits légitime pour me détruire psychologiquement dans un état de santé fragilisé et de particulière vulnérabilité. Cet officier m'a avoué « comprendre ma situation ». Il est resté dans un mutisme coupable ne pouvant rien dire... Je lui ai précisé que le silence coupable qui m'est opposé me tue inexorablement. Le laxisme volontaire des services qui ont l'obligation de me gérer, les rend complices des violences sur subordonné que je subis. Là encore, aucune réponse...

**Que vaut la parole de l'exécutif? Rien, puisque qu'elle est bafouée!**

Il se trouve que la région qui me gère actuellement est celle que j'avais dénoncée dans des précédents articles, sur des pratiques illégales relatives à la gestion administrative des personnels de la gendarmerie par des traitements de données occultes et illégaux.

Pour lire les articles cliquer sur les liens ci-dessous:

**SCOOP! ACTE I: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail**

**institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!**

Pour lire l'article, cliquer [ICI]

**SCOOP! ACTE II: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail**

**institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!**

Pour lire l'article, cliquer [ICI]

Voilà, les moyens de rétorsion employés pour me détruire et m'anéantir parce que je dénonce des vérités qui dérangent en haut lieu.

Pour votre information, vous pouvez lire ma lettre adressée au DGGN ainsi que les deux courriels échangés avec mon ancien commandant de groupement. Vous me comprendrez humainement.

Ci-dessous, des liens vous permettant d'accéder à ces courriels

Lettre Lieutenant MORRA au DGGN 21 août 2017

LETTRE LTN MORRA réponse demande IRC (7)

Lettre du 15 septembre 2017 en réponse Colonel DURAND Gwendal

Je passe les collusions entre généraux (2S) à la tête de grands groupes privés comme l'AGPM et ceux d'active, pour faire obstacle à nos garanties souscrites:

Mon précédent article: «Ma réponse au Général (2S) PAULET, PDG de l'AGPM».

Cliquer [ICI] pour lire l'article.

**J'ACCUSE: Le général d'armée, Richard LIZUREY**, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) d'avoir couvert une **escroquerie** au jugement en bande organisée pour faire condamner un innocent au mépris de la religion du Droit.

Les vidéos de Ministère des Armées sur Dailymotion   597

**ATHENA-DEFENSE**  
DEFENSE  
ACTUALITES  
HISTOIRE

**L'ESSOR**  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
Le premier journal indépendant de la gendarmerie

 Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires

**Le site** 

LT MORRA

Président de l'AFAR  
Révisé en chef de l'Armée Nationale

PRIS CONNAISSANCE

A SALEILLES

le 25/11/2018

L'indivisible



08/11/2017 16:13

Il ne peut être ignoré, l'implication de magistrats parquetiers du TGI TOULOUSE -31-, d'avocats véreux et d'enquêteurs de la gendarmerie (PMO Villefranche de Lauragais -31-, de la section de recherches de Toulouse -31- et de l'IGGN ( BEA et BEJ), **TOUS CORROMPUS!**

**Ces faits sont publics, incontestés et incontestables!**

**J'ACCUSE:** Ce même général, d'être à l'origine d'une entreprise de destruction psychologique de ma personne en usant et en abusant de toutes les règles de Droit pour m'atteindre et atteindre d'autres camarades qui osent dénoncer les vérités qu'ils vivent.

Tout est noyauté. On ne peut joindre aucune autorité par les voies classiques.

• **L'incapacité des autorités militaires à agir qui gardent un silence coupable:**

- Mme Anne-Sophie AVE, DRH du [redacted] s Armées.
- Le Chef du contrôle général des [redacted] -Robert REBMEISTER.
- L'Inspecteur Général du Service S [redacted] mées (IGSSA)
- L'ancien Inspecteur Général des [redacted] share d'armées (IGAG).

**Faut-il avoir fait de grandes écoles et obtenu de grands diplômes pour se comporter ainsi, en lâche et sans honneur? Je m'interroge!**

Liens pour accéder aux courriers adressés à ces autorités:

Lettre AFAR DRH MD Paul

CGA saisine du 17 juillet 2017

Réponse CGA 29 juillet 2017 suite saisine du 17 juillet 2017 corrigé

Lettre Inspecteur Général Service santé des Armée

Lettre réponse IGSSA suite épurement dossier médical

REPONSE LT MORRA IGSSA 20 AVRIL 2017

Lettre IGAG VECHAMBRE 22 juillet 2016

Réponse IGAG VECHAMBRE 28 février 2017

07\_Echanges de courriels avec IGAG

• **Les enquêtes administratives et judiciaires de l'IGGN**

Ce service d'inspection générale se targue de «**DÉONTOLOGIE**». Il en ignore manifestement le sens. Il est à la solde de l'administration centrale. Les enquêteurs de l'IGGN traitent leurs dossiers sans vergogne, de manière partielle, en violant les lois et en usant des stratagèmes les plus vils, pour démolir les victimes, dans le seul dessein de réaffirmer l'autorité des chefs en déliquescence. Cette situation est de la faute de certains grands chefs inconséquents, incapables, incompétents, déloyaux, sans honneur, qui paralysent et gangrènent les armées et la gendarmerie nationale.

Voilà quelques exemples de ce qui se passe au sein des armées, au cas où vous l'ignorez M. le Président de la République.

Monsieur le Président de la République, j'ai cru en vous comme beaucoup de mes camarades. Je vous respecte en votre qualité de chef des armées. La situation critique que je vis en tant que blessé de guerre me pousse à vous exprimer la colère inextinguible qui m'envahit chaque jour, car elle reflète 18 années de souffrance au travail, malgré des souvenirs impérissables partagés avec des femmes et des hommes d'honneur et de très grande valeur.

J'ai tout fait pour faire entendre le Droit à l'appui de preuves incontestables et irréfutables.

Monsieur le Président de la République, est-ce cela la «**DÉMOCRATIE**» dont vous faites état régulièrement? Je ne le crois pas!

Vous avez parlé d'Honneur, alors prouvez-nous que vous vous êtes un «**HOMME d'HONNEUR**» en prenant des décisions rapides autrement que par un silence coupable qui tue les militaires.

La communication diffusée répond à la question de forme, nous attendons du fond. Vous avez été élu pour cela!

Signé:

Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul

Président de l'AFAR



LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Président en chef de la 1<sup>re</sup> Armée  
Toulon

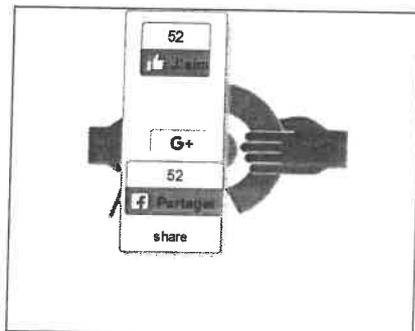
PRIS CONNAISSANCE  
SALEILLES  
25/11/2018

L'intéressé

08/11/2017 16:13

## Le Président de l'AFAR alerte le Président de la République

1 juin 2017 | Classé dans: AFAR,ARMEES,GENDARMERIE,TRIBUNE | Publié par: AFAR 1 579 vues



Chères lectrices, chers lecteurs,

Face au silence coupable de tous les acteurs institutionnels, des autorités militaires, judiciaires et ministérielles, informés des pratiques illégales au sein des armées que j'ai dénoncées, j'ai décidé d'alerter Monsieur le Président de la République, Emmanuel MACRON, chef des armées.

Je vous rappelle, qu'un citoyen français, victime de violences volontaires commises en réunion, par des militaires de la gendarmerie nationale en exercice, ayant qualité de personnes dépositaires de l'autorité publique, a été condamné au mépris de la religion du droit, ce qui est constitutif d'une escroquerie au jugement en bande organisée.

La justice et le droit doivent être identiques pour tout citoyen. C'est la constitution, mère des lois, qui l'impose par son article premier, consacrant le principe d'égalité des citoyens devant la loi.

Même le témoignage en faveur de cet innocent, d'un militaire loyal et respectueux du droit n'y a rien fait. Pour récompenser son honnêteté et son courage, ce militaire a subi les foudres de son institution.

D'autres camarades militaires sont victimes de harcèlements sous toutes ses formes: moral au travail et/ou sexuel, de discriminations, de violences sur subordonnés, etc.

Des blessés de guerre ne sont même pas reconnus ni même aidés dans leur état de vulnérabilité. C'est une honte!

A chaque fois, les services chargés de protéger les victimes et d'enquêter, servent de cheville ouvrière pour détruire psychologiquement ces victimes qui osent faire valoir leurs droits légitimes en remettant en cause l'ordre établi et la hiérarchie.

La Discipline, nous la respectons mais pas la pression exercée pour nous réduire au silence.

Pour nos chefs, vis à vis de leurs subordonnés, il n'en est rien, à quelques exceptions près.

En effet, pendant que certains transgressent en toute impunité les règlements et les lois qui nous régissent, dans un pur dessein corporatiste, des hommes et des femmes militaires à bout de souffle, nous quittent prématurément par ce geste ultime qu'est le suicide.

Pour les adhérents que je représente et que je défends au quotidien, cette situation est devenue insupportable.

C'est la raison pour laquelle, j'ai saisi Monsieur le Président de la République, chef des armées, pour l'alerter de la réalité de notre monde militaire, source de danger pour certains de ses membres.

La communauté militaire fait l'honneur de la France tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Pour autant, comme dans toute société, nous avons aussi une part d'ombre. Nous devons accepter d'en parler pour sauver des vies. Nous demandons simplement l'application de nos droits légitimes comme les lois et les textes de la République l'exigent.

Notre esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême pour certains d'entre-nous, mérite le respect des citoyens et la considération de la Nation. Un soldat est un homme d'honneur et non pas un citoyen de seconde zone. Le temps des

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejours – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



LT NORRA  
Président AFAR  
Retour en chef au 51e Armée Air  
08/11/2017 16:36

paroles est révolu. Nous attendons des actes forts.

L'actualité du moment met en exergue la moralisation de la vie politique.

Les institutions militaires ne sont pas épargnées. La moralisation au sein des armées est un sujet d'intérêt collectif national. En effet, des pratiques illégales répréhensibles et maintes fois dénoncées sont malheureusement trop souvent couvertes par le commandement au mépris du respect du droit.

J'ai testé et éprouvé les plus grandes autorités dans tous les domaines. A chaque fois, à de rares exceptions près, lorsque les institutions militaires sont en cause, notamment des généraux d'actives ou en deuxième section, c'est le calme plat.

En ce qui concerne les médias, je suis au regret de constater qu'ils sont bridés. En effet, même ceux dont il est légitime de penser qu'ils sont indépendants, intègres et courageux restent silencieux malgré les informations que je leurs ai communiquées. J'espère sincèrement qu'ils auront le courage de traiter ce sujet, car des vies en dépendent.

Nous respectons le principe de laïcité. A ce titre, le président de la République, Emmanuel MACRON a été élu par le peuple dans une procédure démocratique et incontestable. Nous n'avons pas à nous positionner politiquement, car nous respectons le statut militaire. Toutefois, en sa qualité de chef de l'Etat, il est l'autorité légitime de tous les militaires en exercice sur le territoire national ou à l'étranger. Il doit en conséquence, veiller aux intérêts de chaque militaire et la communauté militaire placée sous son autorité.

C'est pourquoi, nous restons en attente de sa réponse. Nous sommes prêts à lui apporter tous les éléments de réponse en notre possession pour l'éclairer sur les faits que nous dénonçons et qui n'ont jamais été remis en cause.

Ses décisions marqueront sa capacité à incarner un grand Président de la République.

Nous voulons y croire, car nous respectons la démocratie et sa fonction.

- Ci-dessous, le texte de la lettre lui ayant été adressée.

Pour voir l'originale, cliquer sur le lien ci-dessous:

lettre AFAR a M le President de la Republique

\*  
\*\*\*\*



FOIX, le 23 mai 2017 N° 1/PRESIDENT/AFAR/2017

Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Le lieutenant de gendarmerie d'active, Paul MORRA Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies) au Président de la République française, chef des armées

**OBJET:** – Non-respect du droit au sein de la communauté militaire.

**REFERENCES:** – Constitution du 4 octobre 1958. – Code de la Défense – Loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense. – Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

**PIECE JOINTE:** – Dossier de presse, dont la lettre significative d'une française recueillant plus de 5800 vues sur le site Armée Média.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec un profond respect et une particulière gravité que je m'exprime à travers ce courrier, pour vous alerter sur la situation catastrophique des membres de la communauté militaire représentant plus de 350 000 personnels dont 100 000 au sein de la Gendarmerie Nationale. En effet, ils sont traités comme des sous-citoyens au mépris de la religion des règles de droit interne, de droit constitutionnel et de droit conventionnel.

Nombre de mes camarades et de mes adhérents sont notamment victimes dans l'exercice de leurs fonctions: de discrimination et de harcèlement en tous genres. Ils subissent des décisions ineptes et illégales par des acteurs institutionnels, de tout niveau. Ces pratiques sont non seulement préjudiciables, mais sont aussi attentatoires à leurs droits légitimes. Elles affectent directement leur état de santé en des circonstances déjà bien compliquées du fait de leur engagement soutenu sur le territoire national, dans le cadre de l'état d'urgence et à l'étranger, sur les théâtres d'opérations extérieures.

Militaire d'active de la gendarmerie nationale depuis plus de 30 ans, du grade de lieutenant, j'ai rejoint le monde associatif en 2002. J'ai exercé dès 2004, les fonctions de membre du Conseil d'administration de

Les vidéos de Ministère des Armées sur Dailymotion

597

**ATHENA-DEFENSE**

DEFENSE  
ACTUALITES  
HISTOIRE

**L'ESSOR**

DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le premier journal indépendant de la gendarmerie

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires

**Le site**

*LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Reste à voir en chef de site  
Armée Média  
PRIS CONNAISSANCE  
A SALEILLES  
Le 25/11/2018  
L'intéressé.*

l'ADEFDROMIL (Association de Défense des Droits des Militaires), alors que la simple adhésion était interdite par M. MARLAND Philippe, directeur de cabinet de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense à l'époque.

Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies) à caractère interarmées, j'agis bénévolement pour la défense des droits des militaires en tant qu'Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) conformément à la loi du 28 juillet 2015.

Confronté à des faits de discrimination notamment en raison de mon engagement associatif et de faits de harcèlement moral au travail institutionnalisé depuis 1999, j'ai utilisé toutes les voies légales pour faire valoir mes droits.

Face au cynisme et à l'aveuglement des hautes autorités militaires puis au silence coupable des autorités judiciaires que j'ai saisies, j'ai pris l'initiative de publier sur le blog «Armée média, le journal de l'AFAR», des articles accompagnés de preuves irréfutables pour dénoncer des pratiques illégales au sein des armées. J'ai également dénoncé une escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des enquêteurs gendarmes de la Section de Recherches de TOULOUSE -31-, de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale, des magistrats p... des avocats.

C'est ainsi qu'un français innocent, ayant... ter un nom à consonance maghrébine et d'avoir le teint basané a été victime d'un contrôle... illégal et de violences aggravées par personnes dépositaires de l'autorité publique. Contre... il a été condamné injustement malgré mes alertes aux autorités judiciaires et au Ministre de...

Ces articles n'ont fait l'objet à ce jour d'aucun commentaire ni même de plainte que ce soit à mon encontre ou contre le blog «Armée média, le journal de l'AFAR».

Les militaires sont respectueux des valeurs cardinales de l'état militaire. Ils s'engagent quotidiennement, parfois jusqu'au sacrifice suprême, pour assurer la sécurité de tous les citoyens et de la Nation sur le territoire national ou à l'étranger. En retour, ils méritent le respect et la considération de la Nation. Dans les faits, il n'en est rien!

Certains d'entre nous sont maltraités malgré les dispositifs affichés en matière de prévention des risques psychosociaux, simples alibis de bonne conscience institutionnelle.

Les décorations comme la médaille militaire, la médaille des blessés de guerre, sont le symbole de la reconnaissance de notre parcours professionnel et de nos traumatismes comme l'a souligné à juste titre, le Ministre de la Défense. Pour certains d'entre nous, elles nous sont refusées pour des motifs fallacieux et non réglementaires. D'autres sont récompensés parfois de la légion d'honneur alors qu'ils harcèlent et violentent leurs subordonnés comme je l'ai démontré et dénoncé.

Les militaires ont espoir en vous, pour le renouveau de la culture interne et le respect de leurs droits légitimes. La Discipline exigée du subordonné n'a de sens que si le chef adopte un comportement exemplaire et veille aux intérêts des personnels dont il a la charge.

Aucune impunité ne saurait s'appliquer à des chefs pour le moins indécents pendant qu'un subordonné ne défendant que ses seuls droits est écrasé, broyé. C'est pourtant le cas. Cette situation ne peut plus durer.

Ce sont les raisons qui m'amènent aujourd'hui à vous alerter de ces difficultés car les militaires sont des femmes et des hommes d'honneur qui méritent toute votre attention en votre qualité de chef des armées.

Je me tiens à la disposition de vos services pour apporter tous les éclaircissements sur mes propos certes impitoyables mais qui sont le reflet réel du monde militaire dans lequel nous évoluons aujourd'hui.

Restant dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul, Président de l'AFAR

**Auteur:**

Le lieutenant de gendarmerie d'active MORRA Paul  
Président de l'AFAR



Partager

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Redaction en chef du site  
Armée Média

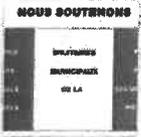
PRIS CONNAISSANCE

A SALETTE

Le 25/11/2017

Intéressé

314

				
---	---	---	---	---



**Laisser un commentaire**  
Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec \*

Commentaire

Nom \*

Adresse de contact \*

Site web

**Armee-media : fréquentation**  
Année 2014 : 1 266 308 visites - 9 693 960 pages vues  
Année 2013 : 832 635 visites - 8 275 872 pages vues  
Année 2012 : 454 810 visites - 5 760 774 pages vues

**Qui sommes-nous?**  
Présentation "ArmeeMedia"  
Faire connaître votre média  
Nous contacter

**Rechercher dans les archives**

Sélectionner un mois

Rechercher dans une catégorie

Rechercher avec Google

414

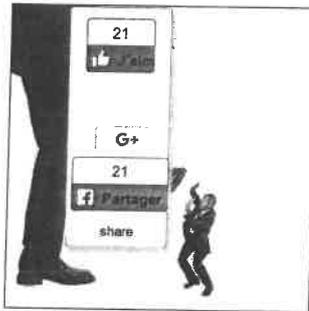
ET NORRA  
Président AFAR  
Redacteur en chef du site  
Armee Media

PREIS CONNAISSANCE  
A SALEY LUES  
Le 25/11/2018

L'intéressé  


## SCOOP! ACTE I: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!

21 avril 2017 | Classé dans: AFAR,ARMEES,GENDARMERIE,TRIBUNE | Publié par: AFAR 3 482 vues



### SCOOP! ACTE I: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!

Par Paul MORRA, Président de l'AFAR ( Association des Forces Armées Réunies)

Chères lectrices et chers lecteurs,

Malgré les dispositifs créés pour prévenir les risques psychosociaux (RPS) mis en place au sein du Ministère de la Défense (Cellule THEMIS) et au sein de la Gendarmerie Nationale (Plate-forme STOP DISCRI), pour nous faire croire à la prise en compte des victimes de harcèlement sous ses diverses formes et de discrimination, j'ai décidé de vous apporter la preuve que dans les faits, il n'en est rien!

En effet, l'affichage de ces dispositifs ne sert que d'alibi de bonne conscience institutionnelle, car l'usage démontre sans équivoque possible, le déni de nos chefs et des services généraux d'inspection à admettre et à reconnaître la vérité. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour déstabiliser et démolir la victime en la faisant passer pour le fauteur de trouble, parce qu'elle ose remettre en cause l'ordre établi.

Parmi nos chefs et les membres de la communauté militaire, beaucoup sont honnêtes et exemplaires. Certains ont été des références pour moi. Néanmoins, comme j'ai déjà pu l'affirmer, il y a parmi nous, des brebis galeuses. Il est fortement dommageable, que celles-ci soient systématiquement couvertes par les représentants institutionnels jusqu'au plus haut niveau.

Ceci est totalement contraire à notre éthique, à notre déontologie, à notre statut de militaire, aux règlements et aux lois qui nous régissent. Il est temps, pour le politique d'assainir une bonne fois pour toute, ces pratiques indignes et illégales qui détruisent certains d'entre nous. Nous sommes tous déjà très fortement marqués par un investissement lourd au quotidien, pour servir la Nation et assurer la sécurité des citoyens que ce soit sur le territoire national ou à l'étranger. Régulièrement, certains d'entre-nous en paie le prix fort par le sacrifice de leur vie.

A cela, s'ajoutent en prime: la déconsidération, l'humiliation, le harcèlement et la discrimination. Comment peut-on encore tolérer ce type d'agissement en 2017? C'est indigne d'un pays comme la France, Pays des Droits de l'Homme!

• **Premier exemple:**

La preuve de l'existence de fichiers personnels illégaux conservés et transmis-entre les responsables des services des ressources humaines.

**Au diable la CNIL!** Voilà, une des phrases du Lieutenant-colonel de gendarmerie BOUTICOURT Hervé, chef du service des Ressources Humaines de la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées (à l'époque des faits), dont l'enregistrement audio explique sans détour, les pratiques illégales qu'il met en oeuvre au sein des autres services RH de la région. Il terminera son propos, par se justifier en disant: » On n'est pas des salauds! «

En ma qualité de président de l'AFAR, je vous le dis mon Colonel, vous n'êtes pas un salaud c'est certain, mais une ordure de la pire espèce, comme tous ceux qui vous accompagnent dans ces pratiques illégales que vous osez revendiquer!

Comment pouvez-vous étaler sur votre profil facebook, une photo en uniforme et votre parcours en grande école, arborer fièrement des médailles que vous ne méritez pas. Honte à vous et à tous ceux de votre espèce qui transgressent notre éthique et nos lois!

Certainement, qu'après cette publication, vous serez protégé et probablement pas sanctionné. C'est une condamnation à de la prison ferme qu'il vous faudrait. Combien de camarades gendarmes, avez-vous détruits, je vous le demande?

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejours – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



PRIS CONNAISSANCE

A SALETTE  
Le 25/11/2018

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Rédacteur en chef du site Armée Média

L'intéressé.

08/11/2017 16:15

**Ce que vous faites et avez osé faire est constitutif d'infractions à la loi pénale. Vous êtes un délinquant et en aucune manière un soldat de la loi!**

Je sais parfaitement que vous n'êtes pas le seul à agir ainsi. Mais si vous étiez un homme digne de ce nom, vous auriez du refuser de vous soumettre à de telles pratiques. Les avoir acceptées, fait de vous, un complice ou encore mieux, un co-auteur.

Vous avez agi sous les ordres de votre commandant de région. Prochainement, son nom et ses propos seront mis en ligne pour démontrer la connivence et la collusion partagées entre vous, pour harceler de manière perverse et sadique, des militaires placés sous vos ordres.

Je pèse mes mots, en parlant de perversité et de sadisme. En psychologie, on parle d'inversion des rôles, lorsque l'on accuse la victime d'être le problème. **Des maris, pervers narcissiques usent et abusent de tels moyens pour violenter leurs épouses. Etes-vous ainsi? Je n'ose pas le croire, alors pourquoi, le faites vous ainsi avec vos subordonnés? C'est ce que vous avez fait!**

Dorénavant, je peux vous l'assurer, je me dresserai devant vous et devant tous ceux qui ne respecteront pas les victimes!

Pour écouter l'enregistrement, cliquer



Ci-dessous, la transcription de cette enregistrement ( Séquence BOUTICOURT Hervé )

« (...) normalement c'est pas prévu, d'accord, c'est commandé sur une procédure disciplinaire ou une mutation d'office qui là n'est pas une punition. Voilà, ça c'est officiel. Maintenant qu'on est sur le rapport sur le comportement, comme ça oui, on les garde parce qu'on en a besoin. Enfin bon, je vais parler cash. Au bout d'un certain temps, au diable la CNIL, les trucs et les machins, mais on en a besoin. Voilà, après ces dossiers là sont expurgés. Tous les dossiers qui partent, quand tu es mutée dans une autre Région, les dossiers sont expurgés de tout ce qu'il n'y a rien à y faire parce que cette fois ci, on pourrait nous, nous faire accuser par une autre Région qui tourne différemment, des pièces qui n'ont rien à y foutre, voilà, les post-it et autres joyeusetés de ce genre. Effectivement, le rapport sur le comportement, je ne te le cache pas, tant que tu seras en RGMP, oui je le garde. Moi, je suis là encore je sais pas pour 1 an, 2 ans et mon successeur, enfin nos successeurs, enfin bon, faut dire ce qu'il est, y'a un historique. Ca veut pas dire que tu auras une cible dans le dos ou une pastille rouge sur ton dossier, non, mais on a besoin de cet historique, voilà. Si tu dis oui moi, je veux que ce soit détruit, tu feras une requête si tu veux, ok. On le détruira officiellement, mais je te cache pas ça sera dans l'ordinateur.

On a besoin de cet historique, c'est valable pour toi, c'est valable pour plein d'autres, tous les dossiers disciplinaires, tous les dossiers disciplinaires, je les ai sur le disque dur. Quand je partirai, mon successeur héritera de mon disque dur, avec tous les dossiers disciplinaires, toutes les mutations d'office dans l'intérêt du service et j'ai envie de dire, il y a un classeur aussi qui s'appelle « CAS PARTICULIERS », voilà, avec des noms, oui, c'est pas bien, si la CNIL vient à fouiller dans mon disque dur, je serais sans doute, je me ferai tirer les oreilles et voir plus! Mais bon, j'ai envie de dire un bon Chef RH qui se respecte à quand même besoin d'avoir un peu un historique sur ce qui a pu se faire. Je ne te cache pas, on a des récidivistes disciplinaires, on n'est pas sur le disciplinaire avec toi, j'ai des récidivistes disciplinaires donc c'est très important d'avoir tout un tas de trucs sur ce qu'ils ont pu faire avant.

Voilà, suis-je clair ? même si on est effectivement « out cloud » ( signifie « en dehors des clous » ). Voilà maintenant c'est pas non plus, je le dis très franchement on n'est pas des salauds »

**NOTA:**

La CNIL est une autorité administrative indépendante dont la mission est de s'assurer du respect des obligations issues de la loi informatique et libertés.

**Article 226-16 du Code pénal**

« Le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à des traitements de données à caractère personnel sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en oeuvre prévues par la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 Euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à un traitement qui a fait l'objet de l'une des mesures prévues au 2° du I de l'article 45 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

Par Paul MORRA, Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies)

Les vidéos de Ministère des Armées sur Dailymotion  
Sujets 597

**ATHENA-DEFENSE**  
DEFENSE  
ACTUALITES  
HISTOIRE

**L'ESSOR**  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
Le premier journal indépendant de la gendarmerie

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires  
Le site Cliquez Ici

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Producteur en chef de site  
Armée Réunie.

PRIS CONNAISSANCE  
A SACELLES  
Le 25/11/2018

L'intéressé

## SCOOP! ACTE II: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!

26 avril 2017 | Classé dans: ARMEES, GENDARMERIE, TRIBUNE | Publié par: AFAR 3 783 vues

### » LA PREUVE EN DIRECT:

**Un Officier Général commandant de région de gendarmerie, auteur de pressions psychologiques et de violences sur subordonné, victime de harcèlement moral au travail «**

Par Paul MORRA, Président de l'AFAR



Dans le prolongement de notre premier article intitulé » **SCOOP ACTE I, La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!** », nous allons faire la démonstration de l'implication d'un Officier Général, ayant commandé la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées au moment des faits.



Vous allez pouvoir constater par vous-même, le comportement machiavélique de cette haute autorité, dans les séquences audios qui sont mises en ligne ci-après.

Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais de pratiques courantes au sein des armées connues de tous et couvertes depuis des lustres, dans l'impunité la plus totale.

Tous nos chefs ne sont pas ainsi, heureusement. Le Général Denis FAVIER, ancien DGGN, dont nous avons publié un article intitulé » **IGAG IV: Le chef militaire face aux exigences du droit ( par le Lieutenant-colonel FAVIER)** » explique de manière magistrale, l'attitude que doit adopter le chef militaire en toute circonstance, sans jamais déroger aux exigences du droit. Cet Homme d'exception portait très haut ses valeurs et ses principes que l'on ne transige pas! Ce sont des Hommes de cette envergure qui font les grandes figures de notre histoire militaire. Il a été un très grand Chef, un vrai et un exemple pour tous! Je lui témoignerai toujours mon plus profond respect.

Cliquer [ICI] pour lire l'article.

Aujourd'hui, force est de constater que parmi nos chefs hiérarchiques et nos grands chefs, nombreux sont ceux qui s'affranchissent du droit par esprit de caste, au mépris des intérêts de leurs subordonnés, quitte à les pousser au suicide en les matraquant psychologiquement. J'affirme haut et fort que ces personnes sont la Honte de la communauté militaire.

Certains me font le procès d'agir contre les intérêts collectifs des militaires. Ceci m'étonne particulièrement. Le suicide, le harcèlement, la discrimination, les pratiques illégales au sein des armées ne seraient pas d'intérêt collectif pour les militaires? J'en reste pantois!

Si ce ne sont pas des sujets majeurs qui méritent urgemment des réponses par les futurs Hauts-dirigeants de notre Pays, expliquez-moi ce que vaut la santé et la vie de mes camarades victimes de ces agissements? Pour moi, il n'y a rien de plus important!

J'ai défendu beaucoup d'autres sujets liés à la condition militaire dans mes précédents articles. Je

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

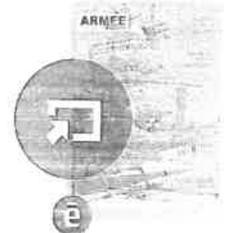
1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejourn – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

*La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE*



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



PRIS CONNAISSANCE  
SALETTES  
Le 25/11/2018

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Reste à la tête de notre Armée

L'indresseur

n'y reviendrai pas.

Ce que je traite aujourd'hui, repose sur le harcèlement moral, le mépris, l'arrogance, de la corruption en bande organisée, de la collusion entre les services pour déshonorer, des membres de la communauté militaire. Des camarades militaires me contactent tous les jours pour dénoncer de tels faits dont ils se réclament victimes. Ils me racontent l'histoire, la vraie souffrance, pas celle exposée dans des livres dont les auteurs ignorent la souffrance des militaires, c'est du sang, des larmes et de la sueur! C'est aussi parfois, la mort de l'un d'entre nous et la souffrance de proches et de camarades.

La souffrance des militaires, c'est du sang, des larmes et de la sueur! C'est aussi parfois, la mort de l'un d'entre nous et la souffrance de proches et de camarades.

Cet Officier Général dont j'ai décidé de mettre les propos en ligne a du en faire souffrir des militaires victimes. Pourquoi? Simple, car ceux-ci ne voulaient pas entrer dans le moule, comme on dit entre-nous. C'est à dire, que le militaire victime doit accepter l'ordre établi, sans le remettre en cause, même et surtout en cas de malversations.

Bien sûr, cette phrase « rentrer dans le moule » imposée à la victime, n'est accompagnée d'aucune explication, car il appartient celle-ci de comprendre d'elle-même, qu'elle doit obéir et se plier à ses tortionnaires, car dans l'armée: « On ne discute pas et les droits individuels, on n'en a que faire!

Une victime m'a avoué ne pas avoir compris cette phrase lorsque son tortionnaire l'a prononcée. C'est un jeu pervers pour que la victime déduise elle-même son comportement pour se soumettre au chef qui la brime, l'humilie et la harcèle! Dans ces conditions, son statut de victime ne peut jamais lui être reconnu au sein des armées, c'est manifestement impossible!

« Supporte et abstiens-toi ( *Sustine et abstine* ». Cette maxime des stoïciens est attribuée à Epictète (Ier siècle et II siècle après J.-C.) mais rapportée par son élève Arrien. Rien à changer depuis deux mille ans!

Il est légitime de s'interroger sur la pathologie qui gagne ces chefs tortionnaires. Ces gens là, ne sont pas infailibles. Leurs rangs et leurs fonctions, leurs confèrent le pouvoir de briser psychologiquement certains d'entre nous, qui dans ces conditions, finissent par craquer afin d'en finir avec la vie pour ne plus souffrir et ne plus faire souffrir leurs proches.

Imaginez, le poids d'une telle autorité sur un militaire de « base » convoqué, avec un état de santé fragilisé, victime d'un harcèlement moral au travail avéré. C'est ainsi, que dans ce combat inégal et totalement déséquilibré, le chef tortionnaire met tout en oeuvre pour dédouaner les auteurs (chefs hiérarchiques) et accabler, humilier, avilir, dégrader et altérer l'état de santé psychologique de la victime qui a osé se plaindre d'agissements illégaux de ses chefs. Les preuves sont niées malgré les évidences.

L'inversion des rôles est de mise pour faire passer le militaire concerné, de son statut de victime à celui de fauteur de troubles. Il devient la cause du désordre, de la mise en cause de ses chefs. Son état de santé fragilisé en raison du harcèlement qu'il subit devient le problème. Ses arrêts médicaux lui sont reprochés, ce qui revient à remettre en cause l'autorité médicale du médecin à l'origine de ces arrêts.

Voilà, le comportement du Général PIDOUX Alain, qui a commandé la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées.

Si certains d'entre-vous en ont été victimes, dénoncez-le, sans hésiter, pour vous faire reconnaître victime!

**Mon Général, les textes de lois ci-dessous font de vous un délinquant au sens de la loi. Vous êtes également passible de sanctions disciplinaires!**

Regardez-la bien votre légion d'honneur mon Général. En ce qui me concerne, en ma qualité de président de l'AFAR, j'ai honte pour vous! Vous ne valez pas mieux que le Lcl BOUTICOURT qui a reconnu avoir collecté, conservé puis transmis illégalement des données personnelles sous vos ordres en discriminant des militaires de la gendarmerie. Vos procédés sont ceux des pervers narcissiques, car vous avez sur votre conscience, la mort de certains de mes frères d'armes par vos agissements coupables! Vous n'avez aucune excuse, ni même de circonstances atténuantes! Vous êtes tout simplement odieux et lâches!

Ce jour là, cette victime que vous avez démolie volontairement et en conscience, n'avait eu qu'un seul tort, celui de dire la vérité. Elle était par ailleurs, très bien notée, n'ayant fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire. Subitement comme dans tous les cas de harcèlement moral au travail que je traite depuis une quinzaine d'années, c'était devenu la pire des militaires!

A cela, s'ajoute bien entendu des menaces proférées à l'encontre de la victime, de la faire partir de l'institution. C'est franchement misérable! Tout cela pour défendre ses harceleurs au détriment de ses droits légitimes.

Ecoutez les séquences audios suivantes et faites-vous votre propre avis:

Séquence audio Général PIDOUX Alain 1, cliquer [ICI]

Séquence audio Général PIDOUX Alain 2, cliquer [ICI]

Séquence audio Général PIDOUX Alain 3, cliquer [ICI]

Séquence audio Général PIDOUX Alain 4, cliquer [ICI]

**Quelques rappels juridiques:**

**CODE DE JUSTICE MILITAIRE**

Sous-section 1 : Des voies de fait et outrages à subordonné.

**Article L323-19 ( DÉLIT )**

Le fait pour tout militaire d'exercer des violences sur un subordonné est puni de cinq ans d'emprisonnement. Toutefois, il n'y a ni crime ni délit si les violences ont été commises à l'effet de rallier des fuyards en présence de l'ennemi ou de bande armée ou d'arrêter soit le pillage ou la



LT NORRA  
Président de l'AFAR  
Démissionnaire chef de  
site Armée Région

PRIS CONNAISSANCE

A SA LELLES  
LE 25/11/2018

L'intéressé  
*[Signature]*  
08/11/2017 16:54

dévastation, soit le désordre grave de nature à compromettre la sécurité d'un bâtiment de la marine ou d'un aéronef militaire.  
Si par les circonstances dans lesquelles les faits ont été commis ou par leurs conséquences les violences constituent une infraction punie par le code pénal, elles sont punies des peines que ce code prévoit.



ENAL

**Article 222-33-2 ( DÉLIT )**

Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

**CODE DE LA DEFENSE**

**Article L4123-10-2**

Aucun militaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

...  
Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ou militaire ayant procédé ou ayant enjoint de procéder aux agissements définis ci-dessus.

A l'AFAR, nous luttons contre la corruption au sein des armées, car c'est agir pour la préservation et la promotion de la condition militaire, la vraie!

Par Paul MORRA, Président de l'AFAR



J'aime 35 Partager 35



SCOOP! ACTE I: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!	POURQUOI CREER UN SYNDICAT[1] MILITAIRE ? Par Paul MORRA, lieutenant de gendarmerie, Président de l'AFAR.	IGSSA – Dossier épuré du LT MORRA: Comment justifier l'injustifiable!	La psychiatrisation des problèmes sociaux	L'APNM ADEFDROMIL-GEND ACCUEILLIE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
--	---	---	---	---

**15 Réponses pour SCOOP! ACTE II: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!**

kiki  
28 avril 2017 - 12 h 27 min

C'est époustouffant de lire tout ces articles.  
On sait bien qu'il se passe des choses plus que déplorables dans les armées et le pire c'est de constater qu'on laisse faire.

MORRA, c'est bien de nous montrer les preuves d'un système plus que critiquable. Heureusement, tous ne sont pas à mettre dans le même panier et la majorité est à féliciter pour le travail effectué. Ceux qui dérivent, il faut les dénoncer afin d'avancer dans l'amélioration de la condition militaire, objet de votre association semble t-il.

Salutations

Répondre

Salco  
29 avril 2017 - 14 h 21 min

Tout cela est directement lié à ces personnes défailtantes en matière de droit, d'éthique et de déontologie...au plan professionnel en somme.

*LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Redoublé au chef du site  
Armée Média*

PRIS CONNAISSANCE  
A SALEILLES  
Le 25/11/2018

Trop nombreux sont les personnels qui subissent les incessantes dérives de ce petit nombre qui se positionne au dessus de tout et de tous. Les conséquences individuelles en sont particulièrement dramatiques, tandis que l'enfumage redouble. Un dépoussiérage s'impose. Les véritables responsables doivent être ciblés afin d'assainir cette formidable institution au service de la République et de...

Répondre

**Eden**

29 avril 2017 - 15 h 35 min

Je vous rejoins totalement Salco. Je n'ai rien à ajouter sur ce que vous avez écrit.

Répondre

**LEDROIT**

27 avril 2017 - 21 h 58 min

Monsieur « Milouf » semble avoir un bon aperçu de la vérité et de ce qu'il en est vraiment. Merci à lui car il serait temps d'arrêter ici de tromper tout le monde et de ne pas prendre les derniers lecteurs de Armée-Média pour des canards sauvages.

Ces derniers mois lors des nombreux textes publiés par Mr MORRA nous constatons qu'un ensemble de pseudos est utilisés pour mettre des commentaires félicitant ou soutenant l'auteur de ces articles. Articles qui n'en finissent pas.

Concernant ces commentaires publiés il existe pas mal de logiciels informatiques, très facile d'utilisation, pour détecter ce genre de « tromperie » sur internet. Chaque auteur d'un commentaire aura remarqué qu'il est obligé de mentionner un pseudonyme et une adresse email pour s'exprimer mais sans le savoir il laisse également son adresse I.P.

J'ai donc pu constater que 9 commentaires sur 10 proviennent de la même adresse email « vanessa.sire@..... » ( je ne met pas l'adresse complète afin de protéger sa vie privée) et bien entendu l'adresse I.P. est toujours la même : 90.76.185.10

Nous constatons donc que « Jacky, Stéphane, Elodie13, Zelda, Marie-Pierre, Jojo » et bien d'autres des pseudos utilisés ne sont qu'une seule et même personne. Même MORRA Paul, qui utilise le pseudo de « Ancien juriste » pour s'auto-congratuler, est sous la même adresse I.P. que Vanessa ( I.P. 90.76.185.10 ), ceci prouve donc qu'il s'agit d'un seul et même ordinateur qui a été utilisé par ces deux personnages pour commenter les différentes publications de Mr MORRA.

Moi même sous le pseudo « LEDROIT » en écrivant ce présent commentaire, je laisse une adresse email et bien sur une adresse I.P., il est donc très facile à la justice de savoir qui je suis et de me poursuivre en cas de diffamation. C'est pourquoi j'invite formellement Mr MORRA Paul et sa « complice » Vanessa SIRE, à déposer une plainte en bonne et due forme contre moi si je ment dans ce que je viens d'affirmer et de dévoiler. Nous verrons bien qui a raison et qui a des « preuves » de ce que j'affirme.

Monsieur MORRA cessez de nous prendre pour des canards sauvages !

Répondre

**Salco**

28 avril 2017 - 14 h 22 min

Cher LEDROIT,

Toujours aussi cohérent. Vous ne mettez pas « l'adresse complète afin de protéger sa vie privée », mais vous divulgez publiquement une donnée personnelle. En l'espèce, une adresse IP.

Vous avez vraisemblablement manqué un épisode : la CNIL, la jurisprudence et le droit communautaire sont à l'unisson sur le sujet, depuis novembre dernier.

Bon courage à vous pour la/les suite(s).

Répondre

**Salco**

27 avril 2017 - 14 h 12 min

Cher Milouf,

À l'évidence, vous êtes passé à côté du motif principal de la colère de notre personnage. Si certains avaient correctement fait leur boulot, je veux dire les sbires avec le petit doigt sur la couture du pantalon, il n'aurait pas eu à faire lui-même la sale besogne.

Bref, si vous aviez été là, le TAF aurait été parfaitement exécuté, et notre héros se serait épargné de mouiller la chemise, juste avant une réunion durant laquelle il a exprimé sa détermination à œuvrer à son niveau pour la condition militaire ... je blague, mais la situation ne serait pas extraordinaire.

La chute de vélo: terrible! Cela dit, lorsqu'on a aujourd'hui la tête à ce point dans le guidon, il devait y avoir autre chose qu'une simple plaie au menton. Faut pas plaisanter avec les questions de santé! Courage-Milouf, allez consulter!

Répondre

**Alain**

27 avril 2017 - 10 h 21 min

Cher Milouf,

*LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Redoublé en chef de  
site Armée Média*

**PRIS CONNAISSANCE**

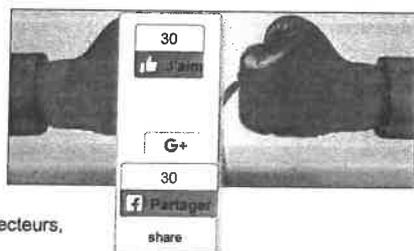
**A SAULELLES**

Le 25/11/2018

L'intéressé,

## IGAG – Médiateur militaire: Chronique d'un fiasco annoncé !

22 mars 2017 | Classé dans: ARMEES, GENDARMERIE, TRIBUNE | Publié par: AFAR 2 441 vues



Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est en ma qualité de rédacteur en chef du site Armée média, le journal de l'AFAR, que j'ai décidé, après plus de 18 ans de combat juridique auprès des juridictions compétentes et des acteurs institutionnels, de porter à votre connaissance, les échanges de courriels et les documents officiels ci-après.

Par la mise en exergue de mon cas personnel, je tiens à informer tous les membres de la communauté militaire et leurs proches, des pratiques pour le moins contestables, des Inspecteurs Généraux des Armées en général, et plus particulièrement, celui de la Gendarmerie Nationale, le Général VECHAMBRE.

Son action s'est révélée n'être qu'un prétexte de plus à une communication bien rodée, pour faire croire à l'existence d'une autorité indépendante, en capacité d'entendre et de prendre en compte des griefs légitimes mettant en cause d'autres militaires, dont des chefs hiérarchiques.

**Dans les faits, il n'en est rien! Dans leur constance habituelle: Tout est normal! Vous n'avez pas été maltraité! etc...**

Pourtant leurs fonctions et leurs devoirs, impliquent:

### CONFIDENTIALITÉ – NEUTRALITÉ – OBJECTIVITÉ.

Mon seul intérêt à agir est de dénoncer nominativement les personnels de la Gendarmerie Nationale, Généraux d'active, en 2ème section, des officiers et des sous-officiers qui, au mépris de nos valeurs militaires ont violé sans vergogne, notre statut militaire, nos règlements et les lois, dans le seul dessein de préserver leurs intérêts particuliers au détriment du militaire que je suis en me broyant psychologiquement.

Comme moi, beaucoup d'autres camarades sont victimes de comportements similaires impardonnables et malheureusement trop souvent couverts par la hiérarchie. C'est pour permettre à toutes ces victimes et aux potentielles futures victimes d'utiliser ces éléments pour leur défense que j'ai décidé de les publier. En cas de nécessité, je suis prêt à témoigner en leur faveur pour attester de ces pratiques honteuses au sein de notre communauté militaire.

Je tiens à préciser que j'aime cette institution qui a fait le militaire que je suis devenu. Je défends les droits des militaires dans le cadre de mon engagement associatif depuis 2002. J'ai dénoncé dernièrement, une escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des militaires de la gendarmerie, tous grades confondus, de l'Inspection générale (BEJ), des magistrats parquetiers et des avocats.

Je ne me reconnais plus dans ces comportements vils et lâches qui portent atteinte aux valeurs de la République et qui tuent parfois certains d'entre nous. Certaines conclusions de suicides sont justifiées par des problèmes familiaux alors que l'on en connaît les causes, lesquelles sont en relation directe avec les conditions d'emploi. Je pense aussi aux victimes de harcèlement sous toutes ses formes, de discrimination, etc...

Devant l'aveuglement de ces acteurs institutionnels, je me dois d'agir car cela est devenu insupportable pour moi, ayant perdu comme beaucoup d'entre vous, des camarades qui m'étaient très chers.

Une dernière observation:

Je ne confonds pas une institution, ses membres honnêtes, loyaux et leurs proches qui souffrent en silence, avec des corrompus qui trahissent nos valeurs et détruisent certains d'entre nous. Je pense à nos sœurs et à nos frères d'armes disparus, blessés physiques ou psychiques. C'est pour celles et ceux que l'on ne respecte plus alors qu'ils ont fait preuve d'esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, que j'ai pris cette décision.

Ainsi, je publierai régulièrement sur le site Armée Média, des documents irréfutables avec le nom et la qualité de leurs auteurs, pour dévoiler ces pratiques qui existent malheureusement toujours et que l'on couvre honteusement.

Faire des livres pour exposer des pseudos « vérités » par des généralités, sans être précis, ni même dévoiler des noms, ne représente rien, croyez-moi!

Le courage, c'est oser dire les choses sans les nuancer, ni même les arranger!

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejours – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



PREMIERE CONNAISSANCE

A SAELLES  
Le 25/11/2018

L'intéressé

LT NORRA

Président de l'AFAR

et AFAR

Armée Nation

Ci-dessous, mes échanges de courriels avec l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale suite à la saisine du Général VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie (IGAG).

En pièces jointes, des courriers officiels et des réponses toujours aussi affligeantes et consternantes, je devrai dire pathétiques.

Réponse IGAG VECHAMBRE 28 février 2017

Lettre IGAG VECHAMBRE 22 juillet 2016

Reponse IGAG MULLER Medaille Militaire

REPONSE Cdt REGION LANGUEDOC ROUSSILLON RECEPTIONNEE LE 23 AVRIL 2014

Compte rendu medaille militaire 01 mars 2014

Sondage LT MORRA Paul Votre experience de la mediation-militaire

Dans les faits, ces services ne servent que d'affichage comme alibi de bonne conscience institutionnelle. Ils seront toujours incapables de connaître la défaillance de l'institution au travers du comportement de certains d'entre eux.

**ECHANGE DE COURRIELS AVEC L'IGAG**

De : Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

Envoyé : samedi 4 mars 2017 13:37

À : Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG)

Objet : [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonjour mon Général,

J'accuse réception de votre courrier réponse N° 52/DEF/IGAG, daté du 28 février 2017 qui m'est parvenu ce matin.

En premier lieu, je tiens sincèrement à vous remercier pour l'attention que vous avez apportée à mon dossier et à ma situation personnelle.

Après une lecture longue et attentive de votre long courrier et du mot l'accompagnant, je vous répondrai de manière plus courte, sans aucune acrimonie et avec le plus grand respect mais avec honnêteté, car je suis un homme d'honneur.

Je vous rappelle que ma pathologie exclut toute possibilité de mensonge de ma part et que l'un de ses symptômes, est une hypermnésie qui m'empêche d'oublier ces événements traumatisants, ce qui peut être démontré par n'importe quel médecin compétent dans ce domaine.

Je dirai simplement qu'aucune figure de rhétorique, de style, litote, argutie ou sophisme ne sera de nature à travestir la vérité de ma vie et de ce que j'ai subi ainsi que mes proches durant de très longues années.

La mémoire de l'institution au travers de ses archives et de ses personnels est peu être défaillante aujourd'hui.

La mienne ne l'est pas et je dispose de toutes les preuves écrites de ce que j'avance, mettant en cause des généraux en deuxième section, d'active pour d'autres, des officiers et des militaires de l'arme.

Pour l'inspection technique, de grâce mon Général, ce sont les mêmes que ceux du BEJ de l'IGGN, dont son chef en personne a osé vicier une procédure judiciaire, dont tout a été détaillé dans plusieurs articles, mis en ligne sur armée média que vous ne pouvez ignorer. J'ai des fax en écriture de même nature.

A ce jour, aucune plainte déposée contre moi ou le site. **Qui ne dit mot, consent!** Vous le savez aussi bien que moi.

Des pièces officielles ont été publiées démontrant à minima et sans équivoque possible, un système d'escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des militaires de l'arme, des magistrats parquets et des avocats.

Dans mon cas, c'est idem.

L'analyse objective de mon dossier ne peut en aucun cas attester de votre conclusion, dont je n'avais aucun doute, je vous l'avoue.

Dans leur constance habituelle, les services institutionnels ainsi que le vôtre, malgré votre talent rédactionnel et oratoire, agissent toujours pour défendre les intérêts de l'Etat au détriment de ceux du militaire concerné.

J'en comprends parfaitement les raisons. Mais ceci est pour moi, totalement contraire à la religion de nos valeurs militaires et à mon engagement au sein de cette si belle institution que je n'ai jamais confondue avec certains de ses membres.

Je pourrai vous prouver dès que vous le souhaitez par des écrits irréfutables, les irrégularités et délits commis me concernant, mais c'est un peu tard.

Mon Général, s'il vous plaît, ne sous-estimez pas, le militaire que je suis. J'ai déjà démontré jusqu'où je suis prêt à aller pour défendre la vérité et la justice.

Je n'entrerai pas avec vous dans un débat philosophique sur la notion « des vérités », certes très intéressant au demeurant, mais interminable.

J'ai maintenant votre position et vos conclusions et c'est cela l'important.

Comme tout ce que j'ai fait précédemment, j'ai toujours été loyal envers l'institution par des remontées d'informations régulières jusqu'au niveau du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Je ne fait aucun chantage, je vous informe uniquement, que je vais user de tous mes droits et possibilités pour obtenir réparation de mes préjudices.



LT MORRA  
 Président de l'AFAR  
 Rédacteur en chef du site  
 Arance Média  
 PRIS CONNAISSANCE  
 A SAULEUILLES  
 LE 25/11/2018  
 L'inspecteur  
 [Signature]

La médaille militaire, peut m'être attribuée, il suffit de bonne volonté. Aux Adieux aux armes du Général d'Armée Denis FAVIER, des anciens militaires de l'intervention à Marignane en 1994 ont été décorés de la Légion d'honneur, ayant été oubliés durant de très longues années.

**Quand on veut, on peut! Le Général Denis FAVIER l'a fait, lui!**

La tradition pour moi, ce n'est pas un motif légitime au vu de mon parcours, comme pour d'autres, je vous l'acquiesce. Mais pour une fois, je m'occupe de moi.

J'en ai subi des coups tordus comme dernièrement avec l'huissier et le procureur de la République de Nancy qui aura bientôt son nom à la UNE.

Quand je publierai mon affaire et les noms de tous les corrompus qui m'ont détruit, je crois que vous reconsiderez vos conclusions, mais ce sera trop tard.

Pour mon dossier médical épuré de 4 ans, je n'attends aucune réponse bien entendu. Que voulez-vous que l'on me réponde à cette magouille de plus, qui impliquait mon médecin-chef en Nouvelle Calédonie.

Je terminerai par ces deux citations m [redacted] sur armée média.

**Comme disait Jean JAURES:**

» Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

**Comme disait Georges ORWELL:**

» Un peuple qui élit des corrompus, des renégats, des imposteurs, des voleurs et des traîtres n'est pas victime! Il est complice.

Respectueusement,

Lieutenant MORRA Paul

Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: morra.paul@orange.fr

\*\*\*

**Message du 06/03/17 20:55**

De : « Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG) » <jean-regis.vechambre@gendarmerie.defense.gouv.fr>

A : « morra.paul@orange.fr » <morra.paul@orange.fr>

Copie à : « Prouvost Gonzague-Arnaud COL (IGAG) » <gonzague-arnaud.prouvost@gendarmerie.defense.gouv.fr>

Objet : TR: [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonsoir mon Lieutenant,

J'accuse à mon tour réception de votre réponse que je trouve déplacée et irrespectueuse à mon égard et à celle de la fonction qui m'a été confiée. Vous me rappelez que votre pathologie exclut toute possibilité de mensonge ; il ne me semble pas avoir mis en cause les faits tels que vous les avez présentés, encore moins les avoir « travestis » et comme je vous l'ai dit puis écrit, j'ai compris ce dont vous souffriez et le fait que je vous appuie pour l'obtention de la médaille du blessé me semble en témoigner. Je vous ai par ailleurs remercié pour votre franchise, notamment pour avoir reconnu ne pas avoir mis en danger votre vie à l'occasion du sauvetage de cette fillette ou encore des conditions dans lesquelles vous aviez conduit cette garde à vue, conditions contestables qui ont rendu possible l'action de ce gardé à vue à votre rencontre et qui vous a profondément marquée ;

dans le combat qui est le vôtre vous devriez prendre garde à ne pas risquer de laisser penser que vous seriez le seul à être honnête, à être un homme d'honneur, à dire la vérité, à porter les valeurs militaires ; je n'ai pas apprécié du tout vos insinuations pouvant laisser penser que nous serions tous prompts à sacrifier les intérêts individuels des militaires au profit de celui de l'institution. De la même manière, vous me livrez en fin de votre courriel deux citations qui guident votre action comme si vous étiez le seul à les incarner. Le courage c'est aussi accepter d'affronter la vérité en face, de s'accepter tel que l'on est, avec ses qualités mais aussi ses limites, d'assumer aussi les conséquences de ses choix ;

je craignais que mon courrier ne vous satisfasse. Pour autant, il vous apporte les éléments d'appréciation démontrant que vous n'avez pas été maltraité d'une part, et qu'il n'était pas illogique que vous soyez primé par d'autres pour la médaille militaire, à l'époque où vous étiez éligible d'autre part. Vous auriez tort de vous obstiner sur cette question. La médaille militaire ne vous sera pas attribuée et rien n'y fera.

Comme je m'y suis engagé en revanche, compte tenu de la reconnaissance par le SSA du trauma décelé en 2015, je vous appuierai pour l'obtention de la médaille du blessé en OPEX.

GA Jean-Régis Véchambre

\*\*\*

**De :** Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

**Envoyé :** samedi 11 mars 2017 08:49 A : Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG) **Cc :** Prouvost Gonzague-Arnaud COL (IGAG)

**Objet :** [Internet] re: TR: [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonjour mon Général, Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ma réponse tardive à votre dernier courriel, mais j'étais en déplacement.

Je prends acte de vos derniers propos et observations. – En premier lieu, je vous répondrai sur le caractère de ma réponse qui selon vous, serait : « déplacée et irrespectueuse à votre égard et à celle de votre fonction ».

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Redacteur en chef du site  
Armée Média

FRIS CONNAISSANCE

A SAIEILLES

le 25/11/2018

L'INTA-MEDIA

08/11/2017 16:42

Je suis particulièrement étonné et même choqué de vos mots qui reflètent un ressenti de blessure vous concernant. En effet, ma réponse était uniquement fondée sur vos conclusions et en aucune manière, sur votre personne ou votre fonction que je respecte bien évidemment. Il me semble que la critique est une bonne chose pour évoluer dans son action et pour en tirer des enseignements. Personne ne doit se sentir investi d'une grâce ou d'une mission divine qui ne saurait être remise en cause.

Pour la victime que je suis, me faire part du fait que ma réponse est « **déplacée et irrespectueuse** » m'amène à constater un manque de recul de votre part et une personnalisation. En effet, cela fait obstacle aux exigences des principes de neutralité et d'objectivité liés à votre fonction de médiateur militaire. Imaginez un seul instant, quel peut-être l'impact de vos mots sur mes maux. Nous pourrions en reparler en temps utile.

– Pour la médaille des blessés de guerre ou la médaille militaire, je ne demande ni faveur, ni appui de votre part, seulement l'application de mes droits légitimes eu égard à mes actions et à mes traumatismes en lien avec le service. Toutes les personnes dans mon cas, ne demandent que la reconnaissance légitime de leur vie de soldat et non, une quelconque aumône qui serait de nature à les accabler encore plus.

– Lorsque je dis que ma pathologie expose ma responsabilité de mensonge, ce qui est le cas, je dis simplement que vos conclusions remettent en cause la vérité que je défends énergiquement depuis de très longues années. En effet, il ne prend pas en compte des preuves évidentes de la maltraitance psychologique vécue et qui ne peuvent être réfutées, à moins d'une mauvaise foi évidente, ce que je conteste concernant.

Dans mon cas, je vous parlerai de « **torture psychologique** » car ces mots ne seront jamais assez forts, pour qualifier le comportement innommable de mes harceleurs, qui n'avaient qu'un seul but, celui de me pousser au suicide, ce que mes camarades de l'époque me disaient.

Je vous en ferai la démonstration ci-après, à l'appui de quelques exemples irréfutables. De ce fait précis, vous avez légitimé par votre « arbitrage », des comportements ignobles et illégaux, d'anciens de mes chefs, notamment pour affirmer : « **que je n'ai pas été victime de maltraitance** », ce qui est pour moi, non seulement une blessure de plus, mais la démonstration de la cécité de l'institution au travers de vos éminentes fonctions, de reconnaître sa responsabilité et les erreurs de ses représentants.

– Pour le fait d'avoir sauvé la vie d'un enfant à ERSTEIN -67-, ce fait aurait dû être valorisé quelle qu'en soit la forme.. La médaille pour acte de courage et de dévouement que j'ai sollicitée pour avoir sauvé la vie d'un enfant, a été soulignée par deux fois, par M. Thoé SCHNEE, Maire de cette localité, qui s'est étonné que ma hiérarchie n'avait rien fait sur ce point.

– Dans son rapport du 8 juin 2004, le lieutenant-colonel GIÈRE, officier rapporteur conclut que : » **sans la réaction de ce gendarme, la fin aurait été tragique** » en émettant paradoxalement, un avis défavorable à la demande d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ».

Je vous passe les erreurs factuelles de ce rapport établissant même, que je suis né un 31 avril, mois qui ne comporte que 30 jours, même les années bissextiles. Pour votre information, j'ai obtenu ce rapport que l'on a refusé de me communiquer malgré mes droits légitimes, après la saisine de la CADA, puis l'arbitrage en ma faveur, du Ministre de l'Intérieur.

Ces refus sont malheureusement habituels et constants, ce qui est manifestement irrespectueux pour une institution dont le slogan est, je le rappelle : » **Une force Humaine** »

J'ajoute pour votre information, que cet officier à l'analyse « si pertinente » eut quant à lui, ses mérites de reconnus en exerçant depuis, de hautes fonctions, en sa qualité de Général et en ayant été par ailleurs, Directeur de cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Enfin et toujours sur ce point, par courrier du 26 août 2005, Madame Ludivine OLIVE, Chef du Cabinet Civil de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense répondait de la manière suivante: » ... **Après avoir fait procéder à un examen attentif du dossier du maréchal des logis-chef MORRA, il s'avère qu'il n'est malheureusement pas possible d'agréer votre requête en raison de l'ancienneté des faits des éléments relatés. En effet, les directives du ministère de l'intérieur précisent que l'attribution de cette récompense doit impérativement intervenir dans l'année qui suit la survenance des faits** ».

Si cette demande de récompense avait été traitée par mes chefs, dans les délais impartis, cette médaille m'aurait été acquise, même si vous prétendez le contraire. Cette réponse officielle de la plus haute autorité en matière de Défense à l'exception du chef de l'Etat, chef des armées, ne peut-être remise en cause me semble-t-il. C'est donc la démonstration d'un manquement de mes chefs, ce qui m'est préjudiciable. Vous ne pouvez donc en aucune manière réfuter mes droits en la matière.

– Pour les faits de Capestang où j'ai été menacé par un gardé à vue, qui m'a pointé une arme de poing à bout touchant, je ferai valoir les éléments ci-après explicités. J'ai réussi à désarmer l'individu avec le renfort de mes camarades, dans une situation à risque très élevé, lesquels, ayant peur de déclencher un tir accidentel du fait de leur action et pouvant alors me tuer.

Pour rappel, ayant été victime, je n'ai pas traité la garde à vue qui a été prise en compte par une camarade OPJ. Vous pensez bien que je ne fais pas de mélange des genres, comme d'autres services peuvent le faire. Ce fût pour moi, une fois de plus, une confrontation imminente avec la mort qui s'est ajoutée à ma liste déjà bien longue et qui à ce jour, représente une quinzaine de situations-traumatisantes de ce type. Admettez que pour un seul homme, cela fait un peu beaucoup. Et je ne vous parle pas en plus du traitement de plus de 150 scènes de crimes macabres en tous genres, les examens de corps, autopsies etc...

Vous parlez de « **l'action possible de ce gardé à vue...** », mais que savez vous réellement de cet événement et des multiples décisions que j'ai du prendre toute la nuit, sans dormir, avec des effectifs qui ont travaillé nuit et jour? On peut toujours mieux faire, je vous l'accorde. Mais quand tous les camarades sont pris, dites moi où je récupère le personnel nécessaire en quelques secondes ? C'était du traitement direct et malheureusement, force est de constater que seul un militaire opérationnel de terrain peut comprendre ce type de situation. Votre expérience de terrain vous a peut-être déjà placé dans une situation similaire, alors si tel est le cas, vous comprendrez

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Rédacteur en chef des sites  
Armée Réserve

PRIS CONNAISSANCE

A. SAUVELLES

Le 28/11/2018

L'intéressé



mes propos. Sinon, je pense que c'est un peu délicat pour vous, en effet.

Refaire le film après coup, c'est toujours très facile. Je précise que je possède une expérience en intervention et être un spécialiste en arts martiaux. Ce sont ces qualités qui, ce jour là, m'ont sauvé. Ce type de situation est malheureusement le cas de bon nombre de mes camarades aujourd'hui et dont certains ont perdu la vie.

Mon agresseur avait un profil de « **suicide by cop** » ( suicide par police interposée) reconnu par lui même à la barre du tribunal, ce qui était peu connu à l'époque, même par le magistrat qui a traité mon dossier.

Pouvez-vous me dire si un EVENGRAVE a été établi par ma hiérarchie? Pourquoi aucun soutien psychologique, ni même hiérarchique n'a été mis en place par mon commandant de compagnie? Seul le chef d'escadron ROGET, adjoint au commandant de compagnie, m'a accompagné à la dernière audience. Hormis cela, aucun soutien, ni même de la part du service de la protection fonctionnelle. Comme d'habitude, j'ai du gérer seul cette situation. C'est cela la force humaine de la Gendarmerie Nationale? –

Vous affirmez: « dans le combat qui de laisser penser que vous seriez le la vérité, à porter les valeurs militair pouvant laisser penser que nous se des militaires au profit de celui de l'

vous devriez prendre garde à ne pas risquer honnête, à être un homme d'honneur, à dire pas apprécié du tout vos insinuations prompts à sacrifier les intérêts individuels

Je vous répondrai sur ce point, en disant que j'ai aucune prétention de cette nature et que vous mettez en cause mon honnêteté à agir, mon honneur et ma dignité. Je suis dans le milieu associatif depuis 2002. L'Adefromil que j'ai rejoint à cette date et où j'y ai exercé les fonctions de membre du Conseil d'administration dès 2004 jusqu'en 2015 a traité plus de 2500 dossiers de victimes militaires en tous genres. J'ai eu la charge de certains de ces dossiers dans mes domaines de compétence. Cela me confère une légitimité et une expérience que peu de militaires possèdent, pour constater des pratiques non seulement contestables mais totalement illégales, existantes au sein des différentes forces armées, en générale, puis au sein de la Gendarmerie Nationale, en particulier.

Pour moi, les femmes et les hommes d'honneur sont celles et ceux du terrain qui font esprit de sacrifice suprême et don de leur vie à la Nation, comme je l'ai humblement fait par mon engagement. En second lieu, je pense à leurs familles, aux veuves, aux veufs, aux orphelins, aux blessés et militaires morts pour la France en mission.

Vous voyez mon Général, je ne suis pas le seul à prétendre et à revendiquer être un homme d'honneur. Vous voudriez me faire passer pour ce que je ne suis pas.

Des Hommes d'Honneur, j'en ai connu beaucoup parmi mes chefs militaires, tout le long de mon parcours professionnel. Ils ont été un exemple et une référence pour moi.

Je vais vous en citer quelques uns:

Pour le premier d'entre-eux, je citerai notre ancien DGGN, le Général d'armée Denis FAVIER, à qui j'ai rendu hommage dans l'un de mes articles. Il est pour moi le plus grand directeur qu'ait connu notre institution. Ceci est dit sans offense pour le Général d'armée LIZUREY, pour qui j'ai le plus profond respect. Lui aussi est selon moi un homme d'honneur.

Personne ne peut remettre en cause l'action et le parcours de notre ancien DGGN, qui a obtenu la reconnaissance unanime de tous ses personnels, de part ses actions de terrain et le soutien qu'il a apporté en des circonstances difficiles, à ces femmes et à ces hommes dont il avait la charge.

Je citerai le Général MOLOWA qui a été pour moi un exemple en tant que chef, et ce malgré des circonstances pas toujours faciles.

Je pourrai citer des commandants de groupement, le colonel DURAND, un homme d'exception, qui me suit avec bienveillance, en m'accordant tout le temps nécessaire à des entretiens réguliers, malgré un désaccord marqué dans certaines actions associatives que j'ai pu conduire. Ceci n'a jamais empêché un respect mutuel.

Mon précédent commandant de groupement, le colonel DETCHEBERRY qui m'a accompagné de manière remarquable dans les difficultés que je rencontrais.

Le colonel AGOSTINI, dont je garderai un souvenir marqué, l'ayant revu dernièrement. Grâce à la reconnaissance de mon travail, j'ai été promu major de ma promotion pour le grade d'adjudant-chef.

Un hommage appuyé à mon lieutenant, chef de détachement au Liban (Colonel ER Serge MARTINEZ). Il a été un officier exceptionnel, de très grande valeur qui a su prendre des décisions très difficiles engageant la vie de ses hommes à l'occasion de bombardements intenses. A ces occasions, j'ai vécu ma mort en directe une dizaine de fois en 45 minutes. Je n'avais alors que 25 ans.

Je finirai juste sur un homme d'honneur incontestable me semble-t-il, le Général (2S) Edmond BUCHEIT, actuel Président du Trèfle et ancien commandant de l'IGGN. Pour rappel, en 2001, cet officier qui était mon notaire juridique, apportait le commentaire suivant, sur ma feuille de note:

» Gendarme OPJ doté d'un très bon potentiel intellectuel, disponible et travailleur, faisant preuve d'une excellente compétence professionnelle qu'il met en œuvre en police judiciaire. Il réunit les qualités pour accéder au grade de MDL/C mais doit faire preuve d'un peu d'indulgence dans des situations de travail pas toujours parfaites et vis à vis de ses chefs. Il convient de lui faire confiance »

Je pourrais citer beaucoup d'autres noms et aussi dans les autres armées, mais la liste serait bien trop longue.

Il me semble que tout est dit.

Pour les deux citations que vous interprétez comme si j'étais le seul à les incarner. Votre propension à personnaliser une fois de plus, des propos que je ne tiens pas, est incorrecte à mon

LT NORRA  
Président de l'AFAR  
Rejoindre en chef de la note  
Armée Média

PRIS CONNAISSANCE

A SALEILLES

ESTABLIS

L'intéressé



égard. Leurs éminents auteurs en avaient eux-mêmes dressé le constat pour conclure à ces citations que j'ai fait miennes.

**Vous ajoutez, je cite: « Le courage c'est aussi accepter d'affronter la vérité en face, de s'accepter tel que l'on est, avec ses qualités mais aussi ses limites, d'assumer aussi les conséquences de ses choix ».**

Si vous sous-entendez que parce que j'ai été honnête et respectueux des valeurs militaires contre des corrompus et je pèse mes mots, je devrai assumer des conséquences ineptes et illégales, je vous réponds que j'assume pleinement tous mes actes. Mais couvrir de tels comportements, rend complice, tous ceux qui les valident.

Mon Général, je vous le dis de manière respectueuse et sans ambages, le courage, je crois l'avoir démontré en des circonstances peu communes et à diverses reprises, ce qui a été reconnu en diverses occasions et parfois oublié. Ces mots que vous m'opposez, je vous les renvoie pour une bonne application, car ils sont valables pour tous, pour moi comme pour vous. Mais, ne me demandez pas d'accepter une vérité travestie qui, je le répète, ne correspond en rien à la réalité factuelle de ma vie et des preuves que je possède.

– Selon vous, votre courrier, je vous cite: **« ... porte les éléments d'appréciation démontrant que vous n'avez pas été maltraité d'primé par d'autres pour la médaille. Vous auriez tort de vous obstiner si attribution. La médaille militaire ne vous sera pas attribuée et rien n'y fera. »**

Je commencerai par votre affirmation péremptoire et blessante à propos de la médaille militaire qui ne me sera pas attribuée et rien n'y fera. A ma connaissance, votre fonction d'IGAG et de médiateur militaire, ne vous confère aucune délégation de pouvoir, sauf erreur de ma part, pour vous positionner de la sorte. Ce discours est particulièrement prétentieux et arrogant, je dois dire.

En effet, il n'est pas de votre prérogative de décider et encore moins de vous substituer dans ce domaine, au **Président de la République** qui en décide par décret, sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la défense et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur.

Je suis fortement étonné de vos propos, de votre particulière audace et de votre outrance singulière envers le Chef de l'Etat en la matière. Je saisisrai prochainement le Président de la République pour une décision définitive en sa qualité de Chef des Armées.

Veillez consulter la liste des 10 militaires ayant obtenu une CVM lors de mon OPEX au Liban et qui ont obtenu par la suite la médaille militaire. Alors vous comprendrez l'ostracisation dont j'ai fait l'objet. De plus, avec ce titre de guerre, j'étais prioritaire sur tous ceux qui n'en possédaient pas mais qui, malgré tout, l'ont eu sur je ne sais quels critères pour certains d'entre-eux, alors qu'ils n'ont jamais pris de risque particulier. Vos arguments sont malheureusement inconséquents, ce n'est qu'un constat et non une outrance.

Pour votre appui pour l'obtention de la médaille du blessé en OPEX, je ne demande ni appui, ni aide de votre part. Cela serait assimilé tant pour moi, que pour mes camarades dans la même situation à une faveur ou à une aumône. Je demande à l'instar de mes camarades, la reconnaissance de mes droits légitimes, tout simplement.

– Pour les faits de maltraitance que j'ai subis, constituant des faits de harcèlement moral au travail, bien que ces événements soient antérieurs à la promulgation de la loi reconnaissant cette infraction, je vous dit la chose suivante :

J'ai cité précédemment des Hommes d'Honneur. Vous savez que j'ai publié dans le cadre de mes fonctions de rédacteur en chef du site Armée Média, des articles mettant en cause des magistrats, des militaires de l'arme et non des moindres (BEJ de l'IGGN – SR TOULOUSE, etc..) preuves à l'appui, mettant en exergue des « **corrompus** » impliqués dans une « **escroquerie au jugement en bande organisée** ». Personne n'a osé porter plainte contre moi, ni même intenté une action en référé pour le retrait de ces articles. « **Qui ne dit mot consent!** »

Souhaitez-vous que je fasse la même démonstration dans mon cas, cela m'est très facile. Je rappelle que le harcèlement moral au travail est un délit continu depuis sa reconnaissance légale.

Toujours en qualité de rédacteur en chef, je publierai prochainement nos échanges ainsi que les noms des généraux et autres militaires de l'arme qui sont en cause dans les faits que j'ai dénoncés, appuyés de documents ne laissant aucun doute sur la nature des faits de maltraitance dont j'ai été victime. Peut-être qu'in fine, votre lecture des faits en sera modifiée. J'ai malheureusement peine à y croire devant tant d'aveuglement face à la vérité et d'incapacité à reconnaître l'évidence.

Je précise également que lors de notre long entretien, ce dont je vous remercie, j'étais venu avec plus de 10 kg de dossiers je n'ai malheureusement pas pu vous présenter tous les documents qui démontraient sans équivoque possible, des faits singuliers, irréguliers, incontestables et illégaux. Même devant les évidences, vous avez trouvé que tout était normal. Après cela, que dois-je dire de plus mon Général, je ne sais plus.

Juste un rappel sur l'enquête de commandement confiée à mon Capitaine, mis en cause pénalement, dans ma plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen des juges d'instruction. Vous osez reprendre l'argument de l'inspection technique en arguant simplement qu'elle aurait dû être confiée à quelqu'un d'autre. Vous avez un rôle, comme tous les gestionnaires en ressources humaines qui se sont fourvoyés, pour vérifier la sécurité juridique des mesures prises contre moi. Cette enquête, source support à toutes les mesures initiées contre moi à l'époque, dont une mutation d'office prise dans l'intérêt du service tenant à ma personne, est de ce fait nulle et non avenue. Ainsi, tous les actes subséquents qui en découlaient, le sont aussi. C'est du droit élémentaire.

Je rappelle que mon dossier médical qui a été épuré de 4 années. Il comporte la mention « **vol bleu** » inscrite par le médecin-chef, ce qui atteste du caractère disciplinaire de ma mutation, donc d'une sanction disciplinaire camouflée, ce qui est parfaitement illégal. Je peux continuer la démonstration pour chaque point du dossier et de la même manière, jusqu'à établir la collusion entre ma hiérarchie directe et le Procureur de la République Robert BLASER.

CT PORRA  
Président de l'IAFAR  
Relevé en chef du site  
Armée Média

PRIS CONNAISSANCE

SALEILLES  
25/11/2018

L'intéressé

618





Le Président de l'AFAR alerte le Président de la République

SCOOP! ACTE I: La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale!

Blessé de guerre, en guise de reconnaissance, c'est le mépris de la Nation!

Enquêtes internes administratives au sein de la Gendarmerie Nationale: Mascarade ou Perversité?

Du harcèlement moral au risque psycho-social dans la fonction publique

**4 Réponses pour IGAG – Médiateur militaire: Chronique d'un fiasco annoncé !**

share

**Maillard**

5 novembre 2017 - 9 h 01 min

Bonjour,

1. Savez-vous si le rapport annuel des médiateurs militaires 2016 a été publié? Je n'ai trouvé que le 1er de 2015?
  2. Les lettres des IGAG sont intéressantes. Avez-vous demandé à leurs auteurs l'autorisation de les publier? Ou sont-elles libres de diffusion malgré l'indication CPO?
  3. La Médiation militaire, créée assez récemment, n'est qu'une partie des moyens mis en place dans le Ministère des Armées. Pourriez-vous développer, dans l'intérêt général les autres moyens internes au Ministère, mais aussi externes (TA, pénal,...)?
  4. Vous parlez peu ou pas des autres structures (pdt des officiers, apnm, défenseur des droits, inspection du travail, CGA, CHSCT, ...), or cela rendrait votre site plus instructif.
  5. Je ne peux que vous conseiller d'éviter des « sentiments » qui, même s'ils vous paraissent justifiés, n'apportent aucune plus-value à votre site.
- Sincèrement.

Répondre

**Lecteur attentif**

23 mars 2017 - 22 h 13 min

Monsieur MORRA vous prétendez défendre la cause des militaires mais je constate que présentement et depuis un certain temps vous ne faites que défendre votre petite personne et vos intérêts privés sans tenir compte des APNM ni du site Armée-Média qui visiblement est en grande perte de vitesse auprès des lecteurs, vos diatribes étant tellement insipides et ennuyeuses.

Vous osez en plus, à des fins personnelles, mettre en cause de hautes autorités tel que le général Véchambre. Mais avant de publier sur Armée Média le courrier qu'il vous adresse, vous auriez pu le lire avec attention car ce courrier est très révélateur de ce qu'il en est réellement. Il explique le pourquoi de vos aigreurs.

Permettez moi de reprendre quelques extraits de la lettre du général Véchambre que je commenterai entre parenthèses :

« J'accuse à mon tour réception de votre réponse que je trouve déplacée et irrespectueuse à mon égard et à celle de la fonction qui m'a été confiée. »  
( et Pan ! Un premier coup de 12 )

« Je vous ai par ailleurs remercié pour votre franchise, notamment pour avoir : reconnu ne pas avoir mis en danger votre vie à l'occasion du sauvetage de cette fillette »  
( Vous avez peut être sauvé une fillette mais cela ne vous a rien coûté )

« ou encore des conditions dans lesquelles vous aviez conduit cette garde à vue, conditions contestables qui ont rendu possible l'action de ce gardé à vue à votre rencontre »  
(conditions de garde à vue contestables ? Il semblerait que vous ayez manqué de prudence et l'action du gardé à vue serait de votre faute ?)

« vous devriez prendre garde à ne pas risquer de laisser penser que vous seriez le seul à être honnête, à être un homme d'honneur, à dire la vérité, à porter les valeurs militaires ; »  
(C'est un avertissement, Faites attention à vos abattis !)

« je n'ai pas apprécié du tout vos insinuations pouvant laisser penser que nous serions tous prompts à sacrifier les intérêts individuels des militaires au profit de celui de l'institution. »  
(Et Re-Pan, deuxième coup de 12)

« Le courage c'est aussi accepter d'affronter la vérité en face, de s'accepter tel que l'on est, avec ses qualités mais aussi ses limites, d'assumer aussi les conséquences de ses choix ; »  
(Et Re-re-Pan ! Une leçon de modestie ?)

« Il n'était pas illogique que vous soyez primé par d'autres pour la médaille militaire, à l'époque où vous étiez éligible d'autre part. Vous auriez tort de vous obstiner sur cette question. La médaille militaire ne vous sera pas attribuée et rien n'y fera. »  
( Pour la médaille militaire, au moment où vous auriez pu être éligible (sous-officier) d'autres « primés » semblaient plus méritant que vous, maintenant que vous êtes officier vous repasserez )

Je pense qu'il serait grand temps que Armée-Média se reprenne et redevienne ce qu'il était il y a quelques temps.

*LI MORRA  
Président de l'AFAR  
Médiateur en chef du site  
Armée Média*

PRIS CONNAISSANCE

A SALETTE  
Le 25/11/2018

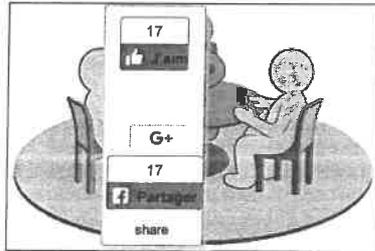
L'intéressé,

08/11/2017 16:42



## IGAG – Médiateur militaire: ACTE II « Tout est normal Madame la Marquise »

29 mars 2017 | Classé dans: GENDARMERIE, TRIBUNE | Publié par: AFAR 1 619 vues



Le Général VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie, pris d'une cécité soudaine à la lecture de mes arguments, concluait que:

**« Son courrier m'apporte les éléments d'appréciation démontrant que je n'avais pas été maltraité d'une part... »**

Pour lire l'article, cliquer [ICI]

Chose promise, chose due.

Ci-dessous, un fichier au format pdf détaillant le harcèlement moral dont j'ai été victime en Nouvelle Calédonie en 1999. J'y ai à peu près tout subi comme pratiques de déstabilisation et de destruction de la personne humaine.

**Harcèlement** ( Fichier pdf à consulter )

Ce document intime présente sous forme d'anamnèse, la synthèse du harcèlement moral au travail dont j'ai été victime. Il détaille des pratiques scandaleuses et illégales mises en oeuvre par mes supérieurs hiérarchiques de l'époque, pour me détruire. Vous y trouverez des documents officiels attestant de manière irréfutable mes propos et des commentaires explicatifs associés.

Ces faits sont incontestables même si le Général VECHAMBRE a osé affirmer le contraire. Lorsqu'il aura lu ces éléments non exhaustifs, j'espère qu'il me fera part de ses nouvelles conclusions le cas échéant ou du maintien de ses précédentes affirmations.

L'expression du courage peut aussi trouver naissance dans la reconnaissance de ses propres torts. Ce sera également le signe de l'apprentissage de l'humilité qui est valable pour chacun d'entre nous.

Pour votre information, cet écrit remonte à une période de mon existence où j'ai ressenti le besoin de verbaliser toute la souffrance emmagasinée depuis des années en moi. Beaucoup d'autres camarades comme moi ont vécu des faits de même nature. Mon cas réunit à peu près toutes les ignominies qu'une victime militaire peut subir dans ces conditions.

Cette publication s'adresse à toutes celles et ceux qui comme moi ont été victimes de harcèlement moral au travail, pour les soutenir et leurs dire que ces cas sont malheureusement fréquents au sein de la communauté militaire. Nul n'est épargné. Le harcèlement dans ses diverses composantes, impacte tous les militaires, femmes, hommes, sous-officiers et officiers.

Ce document est long et je vous prie de m'en excuser, mais prenez le temps d'aller jusqu'au bout. Vous y constaterez des pratiques non réglementaires et illégales en termes de pressions, de menaces hiérarchiques sous condition, d'ordres illégaux, de punitions fantaisistes non caractérisées, de rapport grand-guignolesque, de mutation « disciplinaire » interdite malgré que cela soit totalement proscrit au sein des armées, etc...

Le traitement médical du militaire avec humiliation, pressions, tentative de psychiatisation, collusion entre le service de santé des armées et les échelons hiérarchiques etc...

La collusion entre mon commandant de compagnie, le **Capitaine JANIACZYK**, mis en cause dans une plainte avec constitution de partie civile déposée devant le doyen des juges d'instruction et le Procureur de la République de NOUMEA, **Robert BLASER**.

Aujourd'hui, il est consternant de constater que ces pratiques restent toujours d'actualité. Toujours identiques, elles **déshonorent** notre métier de soldat de la loi et nos valeurs militaires.

Ces vendus ont fait l'objet de nominations, ont reçu des médailles, des primes au mérite pendant que les victimes se meurent en silence. Certaines d'entre-elles terminent leur carrière par un placement en CLDM (congé longue durée maladie) et d'autres mettent fin à leurs jours, ne pouvant plus supporter toute cette souffrance.

Je ne me suis pas engagé pour cela, mais pour des valeurs nobles que paient chaque jour nos soldats par leur sueur, leur sang et leurs larmes!

Ces pseudos chefs de pacotille n'ont rien à faire dans nos rangs car ils discréditent tous nos blessés physiques, psychiques et nos morts au combat. Ils baffouent les valeurs d'Honneur, de

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

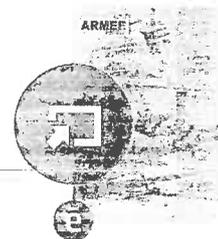
1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejourn – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMTV+)

## Ecoutez WRS

*La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE*



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



PLUS DE  
A SAUILLÈS  
Le 25/11/2018  
L'intérêt

LT NORRA  
Président de l'AFAR  
Reçu en chef du site Armée Média

Courage et de Dévouement que leurs confère l'uniforme qu'il ose porter.

Ils se pavanent à la Sainte Geneviève et se comportent comme des lâches en trahissant sans vergogne nos valeurs même devant notre Sainte patronne.

Ce qui est ignoble après plus de 18 ans, c'est que les acteurs institutionnels sont toujours incapables de reconnaître la responsabilité des chefs ayant failli en commettant de tels actes. L'intérêt particulier du militaire n'est que très rarement pris en compte. Dans tous les cas, lorsqu'il y a une mise en cause hiérarchique, ces crapules bénéficient de l'appui de tous les services jusqu'à l'Inspection Technique à l'époque ou l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale aujourd'hui, qui les couvrent par divers stratagèmes comme je l'ai démontré preuves à l'appui, dans mes précédents articles.

De tels agissements ne m'inspirent que le dégoût mais sans haine. En effet, cela serait donner une importance à tous ces félon qui ne le méritent pas.

Mes camarades qui assistaient impuissants à cette entreprise hiérarchique de « torture psychologique » et je pèse mes mots, me demandaient si je n'allais pas me suicider ?

Les valeurs acquises au cours de nombreuses années de pratique d'arts martiaux, m'ont offert une résistance au combat hors norme, pour laquelle, je suis toujours de ce monde aujourd'hui.

L'injustice que j'ai subie, est une des raisons de mon engagement associatif pour défendre les victimes de ces tortionnaires qui n'ont rien de militaire, aucun honneur et pourrissent les institutions militaires. Ce sont ces gens là, qui tuent sans vergogne certains de nos sœurs et de nos frères d'armes.

J'ai toujours agi par le droit et j'ai gagné un recours contentieux administratif après deux CRM (Commission des Recours des Militaires) deux TA ( Tribunal Administratif ) puis une décision du Conseil d'Etat. Tout cela pour un préjudice non réparé à ce jour et qui court encore.

Ce Général à l'audace si singulière affirme que : « Je n'ai pas été maltraité »

Devant la mauvaise foi de cette haute autorité, j'ai donc décidé de publier des faits incontestables et les noms de certains de mes harceleurs afin que chacun puisse se rendre compte de la réalité d'un phénomène qui se produit dans nos armées et qui se résume en quelques mots : » **Tu n'es pas dans le moule ! Soit tu rentres dans le moule, à défaut, tu te fais broyer et ta carrière se termine aussi vite qu'elle a commencé »**

J'attends avec grande impatience une éventuelle plainte contre moi. Je peux vous assurer qu'ils n'oseront pas, comme les autres lâches que j'ai mis en cause et qui se terrent dans la honte, tels des rats!

Un officier supérieur, le **Colonel TRAVERS** qui fut par la suite Général de la Gendarmerie Outre-mer, s'est comporté à l'époque, comme la pire des ordures, en usant de sa fonction pour me broyer par des décisions ineptes, injustes et pour établir notamment, un faux en écriture grossier.

En effet, il a établi une nouvelle version édulcorée d'une fiche de renseignement sur le comportement totalement illégale, que je vous invite à découvrir ci-dessous.

Pour votre information, ce document a été produit partiellement par **Jean-Michel DECUGIS**, journaliste au Point à l'époque, dans un article intitulé « Stratégie du mouton noir » publié le 15 mars 2007.

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LE COMPORTEMENT INITIALE

Vous y découvrirez aussi le nom du **Colonel BONNAUD**, nommé quelques années plus tard, Général à la DGGN. Inconséquent, incompetent seraient les termes qui le qualifierait au mieux.

Mon commandant de compagnie, le **Capitaine JANIACZYK**, un pleutre, vil, perfide. Il confondait le code pénal et le code de procédure pénale. Il voulait que les enquêteurs perquisitionnent en dehors des heures légales. Il a été mon principal harceleur. Je n'arrive plus à éprouver un quelconque sentiment qui se produisit le concernant. Je le plains d'avoir pu se comporter ainsi. Chaque matin, son reflet dans le miroir doit suffire à lui rappeler son état de miasme.

J'oubliais un Médecin-chef, le **docteur GUYONVARCH** qui manifestement préfère détruire ses patients que les soigner. **Où est le serment d'Hippocrate?**

Je m'arrête là. D'autres noms y figurent. A vous de juger si tout cela est normal comme le prétend le Général **VECHAMBRE** que je ne qualifierai pas tellement il n'en vaut pas la peine.

**Alors mon Général, je n'ai toujours pas été maltraité ? Tout va bien Madame la marquise!**

Pour ma part, entre **Paul AUSSARES**, tortionnaire et praticien de la torture en Algérie et le Général **Jacques Paris de Bollardière** qui s'éleva contre la torture, mon choix est fait.

Faites le vôtre.

Restez avec nous, d'autres publications de même nature suivront. Prochainement des enregistrements sonores impliquant un Colonel et un Général de gendarmerie seront mis en ligne. Vous jugerez par vous-même de quoi ils sont capables de dire et de faire, tellement c'est honteux et ignobles!

A bientôt sur Armée média, le seul média qui ose dire la vérité, la vraie, par celle que l'on proclame sans preuve!

Signé MORRA Paul

Rédacteur en chef du site Armée média.

Les vidéos de Ministère des Armées sur Dailymotion  
 Suivre 597

**ATHENA-DEFENSE**  
 DEFENSE ACTUALITES HISTOIRE

**L'ESSOR**  
 DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
 Le premier journal indépendant de la gendarmerie

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires  
 Le site

*LT MORRA  
 Président de NAFAAR  
 Rédacteur en chef  
 du site Armée Média.*

**PRIS CONNAISSANCE**

A SAIEUES  
 Le 25/11/2018

*L'intégration*



Acte II: L'AFAR va tester pour vous la plate-forme « STOP DISCRI » au sein de la Gendarmerie Nationale!	ACTE II: Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!	AFFAIRE MOUSSAOUI Aissam / Md/Chef Vanessa LE BLANC : UNE PARODIE DE JUSTICE! ACTE II	L'AFAR va tester pour vous la plate-forme « STOP DISCRI » au sein de la Gendarmerie Nationale!	Réponse à « LEDROIT », un sniper commentateur
---	---	---	--	---

share

**Une réponse pour IGAG – Médiateur militaire: ACTE II « Tout est normal Madame la Marquise »**

jacky  
29 mars 2017 - 20 h 29 min

M. MORRA, c'est louable de livrer ce dont vous avez été victime pendant plusieurs années. Je peux en effet vous confirmer que derrière vous, il y en a eu beaucoup des militaires broyés tout comme vous. C'est bien triste !!

Lorsque l'on analyse votre questionnaire sur le comportement, on écarquille grand les yeux tellement on se demande qu'est ce que cela vient faire des questions sur l'homosexualité, le tabagisme !!! Mais qu'est ce que cela vient « foutre » ? Et la conjointe ? Une vrai honte, c'est un questionnaire sortie de la période mérovingienne !! qui plus est discriminatoire et absolument sans aucune objectivité.

Combien comme vous M. MORRA sont traités comme des moins que rien en toute impunité.

Et comme vous dites si bien « tout va bien madame la Marquise »

Courage à toutes les victimes, il en faut fasse à la broyeuse des militaires qui dérangent !!

Répondre

**Laisser un commentaire**

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec \*

Commentaire

Nom \*

Adresse de contact \*

Site web

Laisser un commentaire

*CT MORRA  
Président de l'AFAR  
Rédacteur en chef du site  
Armée Média.*

*LES LIENS SONT  
A SALEMES  
Le 25/11/2018  
L'Armée*

**Armee-media : fréquentation**

Année 2014 : 1 266 308 visites - 9 693 960 pages vues

Année 2013 : 832 635 visites - 8 275 872 pages vues

Année 2012 : 454 810 visites - 5 760 774 pages vues

**Qui sommes-nous?**

Présentation "ArmeeMedia"  
Faire connaître votre média  
Nous contacter

**Rechercher dans les archives**

Sélectionner un mois

Quel mois ?

Rechercher dans une catégorie

ADHEREZ

Rechercher avec Google

Votre mot clé puis appuyez sur "entrée"



LT NORRA  
Président AFAR  
Résolution en chef du site  
Armée Média.

PRIS CONNAISSANCE

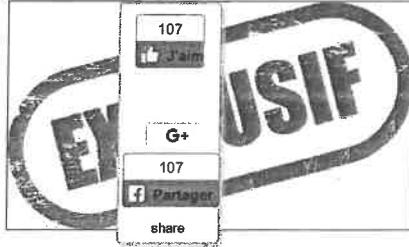
A SAUVEUR

le 28/11/2018

L'imprimé

## Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!

29 septembre 2017 | Classé dans: AFAR, ARMEES, GENDARMERIE, LA UNE, TRIBUNE | Publié par: AFAR 33  
874 vues



Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!



### L'AFAR vous dévoile ce que les médias ne vous diront pas. Rien ne sera tu, tout sera dit!

Un officier supérieur du grade de colonel, COLLORIG Laurent, ancien commandant de la SR de la gendarmerie de l'air à Vélizy Villacoublay est mis en cause pour avoir violenté psychologiquement et harcelé un de ses subordonnés du grade d'adjudant-chef sur la période 2015 – 2017.

Cette affaire est particulièrement grave et sensible pour que la DGGN (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) tente de la dissimuler en gardant le silence.

Ce colonel, commandant de section de recherches au moment des faits, mis en cause pour des faits de violences psychologiques sur subordonné au sens de l'article L 323-19 du Code de Justice Militaire (Nouveau) et de harcèlement moral au travail hiérarchique porte un coup très dur à «l'exemplarité du chef infailible» à qui les militaires doivent obéissance.

**Un tyran de plus qui a confondu «OBEISSANCE et SOUMISSION», se sentant investi de droits divins!**

Voici un cas flagrant qui démontre sans équivoque possible que même parmi nos chefs, il y a des prédateurs, des tortionnaires et des pervers narcissiques qui se nourrissent de leurs victimes pour les écraser coûte que coûte, au mépris de la déontologie militaire, des règlements et de la religion du Droit.

Cet officier supérieur a de surcroît, un curriculum vitae particulièrement éloquent:

**Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la sécurité intérieure, Médaille des sports américains, Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, médaille d'or de la Défense Nationale.**

– Sciences Po préparation ENA 1990 – 1991, Faculté de droit: DEA droit public 1990 à 1992 – Université de Sceaux : Sciences criminelles de 2004 à 2006

– Auditeur à l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

Comme quoi, la perversité gagne tous les milieux même les personnes doctes et particulièrement cultivées. Je pense sincèrement que dans le cas d'espèce, cette impressionnante liste de diplômes et de qualifications ne soit en fait que des instruments pervers de plus, pour broyer la victime en usant et abusant de sa fonction ainsi que de ses prérogatives hiérarchiques dans une institution où ces types d'agissements sont couramment couverts pour de simples intérêts de

### Articles et commentaires récents

Articles Commentaires

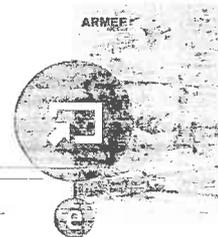
1. APPEL AUX DONS
2. Armée Française, le grand malaise, épisode 2. (Par Jacky MOIFFO JMVT+)
3. « En France, les militaires sont commandés par une caste d'oligarques et des lobbies. La France ne respecte pas les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme!
4. Regards sur l'alerte – Pr Christophe Dejours – sur le harcèlement – interview intégrale
5. Harcèlement sexuel : le témoignage édifiant d'une ex-militaire de 19 ans
6. Attentats de Beyrouth du 23 octobre 1983
7. Le Général BIGEARD, Ma guerre d'Indochine
8. L'Affaire Dreyfus ( téléfilm)
9. Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.
10. Armée Française, le grand malaise, épisode 1. (Par Jacky MOIFFO JMVT+)

## Ecoutez WRS

*La radio qui soutient  
nos MILITAIRES  
et leur FAMILLE*



Magazine armee-media n° 7 - Juillet 2013 -



FRS COMPTABLES  
SAELLES  
Le 25/11/2015

LT NORRA  
Président AFAR  
Producteur en chef du site Armée Media

11/09/16

caste.

L'AFAR détient toutes les preuves de ce que nous avançons. Si une personne s'estimait lésée à tort qu'elle porte plainte en diffamation. Nous produirons alors nos preuves que nous mettrons à la disposition de la justice.

Pour mieux appréhender le contexte des faits, le militaire victime est un enquêteur très chevronné et particulièrement qualifié dans le domaine aéronautique ce qui a été reconnu à maintes reprises et de manière unanime par les magistrats, les avocats et les parties impliquées dans les affaires qu'il a traitées. Il en a été de même pour le Général d'armée Denis FAVIER, ancien DGGN. S'agissant de dossiers susceptibles de mettre en cause des militaires et l'armée, vous pouvez imaginer les pressions que la victime a subi malgré la stricte application des directives des magistrats en charge de ces dossiers.

Ci-après, des extraits d'un compte-rendu établi par la victime. Mentionnons que ce document comportant des éléments de pressions hiérarchiques en relation avec des enquêtes et des informations judiciaires en cours, seuls sont publiées des phrases externes à ces dossiers pour ne pas porter préjudice aux parties impliquées et aux magistrats en charge de ces affaires:

[...]

«Je réponds donc point par point, m[...], conséquences que cela provoquent en moi, étant donné qu'un harcèlement moral prov[...], venirs douloureux.

[...]

Dans la continuité de ces propos dis[...], usement, mon supérieur hiérarchique déclare qu'il espère qu'il ne s'agit pas encore [...], des mes manœuvres pour retarder les gardes à vues». Je suis profondément outré, [...], et meurtri psychologiquement par cette terrible accusation gratuite odieuse et mensongère, qui laisserait suggérer en arrière plan, une réitération frauduleuse d'actes délibérés et contraires au droit et à l'éthique de ma part dans le cadre de mes fonctions d'OPJ et ce au cours d'une commission rogatoire..

..Il n'est pas possible en droit d'accepter ces accusations gravissimes sans réagir face à ces propos mensongers inacceptables. Tout aura été fait pour me harceler et me pousser à la faute, au geste funeste. Terrible harcèlement.

[...]

Les faits narrés précédemment représentent de véritables calomnies, gratuites, mais cela passe encore si elles n'étaient pas attentatoires à ma dignité et à ma qualité d'officier de police judiciaire, à mon statut d'honnête homme que je suis, que je reste, qui restera en tant que soldat de la loi.

[...]

Voilà, je ne sais combien de temps, deux années, des mois, des semaines et des jours que je suis abreuvé par cet officier supérieur de propos mensongers et dévastateurs, d'une pression constante pour m'isoler, m'empêcher de travailler en sérénité et nuire à ma santé. Aujourd'hui c'est ma famille par lien de causalité.

Pendant des mois, je suis resté dans la situation la plus abominable, qui soit car je me trouvais attaqué dans mon honneur sans pouvoir me défendre, avant d'être hospitalisé, mes capacités d'endurance psychiques ou psychologiques étant brutalement dépassées par ce harcèlement moral savamment et patiemment orchestré dont ce message en est l'une des parfaites illustrations.

[...]

Comment peux t-on détruire un homme qui sert passionnément son institution, que j'aime depuis plus de 30 ans. J'ai toujours cru en la justice. J'ai toujours pensé que je devais rechercher la vérité et la justice.

Je l'ai toujours fait dans chacun de mes dossiers. C'est ainsi que j'ai cru qu'il s'agissait de mon rôle et de mon devoir d'officier de police judiciaire, c'est ainsi que je suis un honnête homme.

[...]

Quel officier de police judiciaire normalement constitué, puisse concevoir de placer en garde à vue

des « justiciables » sur des bases très fragiles. Ce n'est pas pour moi, non merci. S'ils doivent être placés sur la base des charges exposées dans la dernière partie du message émanant de mon supérieur, c'est tout simplement, pardonnez-moi l'expression : «consternant et révoltant pour ne pas dire autre chose». Je laisse donc avec un énorme plaisir et sans aucune retenue, mon supérieur hiérarchique ou quiconque prendre cette mesure coercitive sur la foi des seuls éléments avancés par ce dernier.

Par ailleurs, pourquoi parler du ou des seuls justiciables? Les victimes n'ont-elles pas droit aux mêmes efforts dans la quête de la manifestation de la vérité. Je n'ai rien vu de tel dans les propos du lieutenant-colonel Collorig.

[...]

Ces propos me mettent mal à l'aise humainement. Quels sont ces nouveaux retards ? De quel ordre ? M'ont-ils été signifiés par écrit ? Mon Colonel pourquoi cet empiètement continu, ces obligations et ces pressions incessantes pour que je réduise sans cesse le champ de mes investigations tout-en-me refusant l'aide légitime des «sachants» sollicités. Je ne comprends pas»

[...]

Je suis la victime d'un officier supérieur, qui, par le biais du dossier de..... après bien

Les vidéos de Ministère des Armées sur Dailymotion

Suivre 597

ATHENA-DEFENSE

DEFENSE ACTUALITES HISTOIRE

L'ESSOR

DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le premier journal indépendant de la police militaire

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires

Le site Cliquez ICI

LT NORRA  
 Président AFAR  
 Recteur en chef  
 du 26<sup>e</sup> Armée Média.

PREMIER COMMISSAIRE  
 A SAUVALLES  
 LO 25/11/2018  
 L'impressé  
 [Signature]

*d'autres dossiers ....., me harcèle pour mieux masquer son impéritie problématique dans le domaine de l'aéronautique en tant que Commandant de section de Recherches d'une formation dite «spécialisée»*

[...]

*Mon Colonel, comme vous avez pu le constater, pas à pas et méthodiquement, mon supérieur hiérarchique dans son écrit, a exposé des faits, orchestré de virulentes attaques, avec une rare brutalité, à l'aide de propos inexacts, mensongers, sans consistance, agressifs....*

*Cette poursuite incessante de harcèlement inqualifiable moralement et déontologiquement condamnable, m'amène, au regard des accusations portées à mon encontre à me dénoncer auprès du Juge d'instruction afin que je puisse me défendre au grand jour et être ainsi réhabilité.*

*Je vous adresse, en tant que soldat de la loi, toute mon amertume, mon désarroi, ma peine extrême et mon interrogation profonde sur nos valeurs et notre éthique qui doivent guider chaque jour notre action judiciaire dans le respect strict du droit, en tant qu'homme et père de famille sur les conséquences douloureuses et problématiques pour mon couple et mes enfants de ce harcèlement et en tant que militaire, animé par l'exigence et l'intelligence de l'action du devoir, de mon profond respect car je me suis fort heureusement de grands officiers, des véritables chefs.*

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite de cette douloureuse affaire symptomatique des affres qui gangrènent la fonction militaire.

Vous serez interpellés par les médias déloyales, terribles, sans nom, dont a été victime ce sous officier.

N'oubliez pas que vous pouvez tous être confrontés à ce type d'agissement pervers!

Ci-dessous, voici l'attestation anonymisée établie au profit de la victime par le Président de l'AFAR. Il s'agit d'un exemple de notre accompagnement pour les victimes de harcèlement.

Pour lire l'attestation, cliquer sur le lien ci-dessous :

Attestation armée média

Signé

Lieutenant Paul MORRA

Président de l'AFAR



J'aime 107 Partager

Partager 107



Un carton rouge au Général d'armée Richard LIZUREY DGGN!



Monsieur le Président de la République, chef des armées: Je vous accuse d'avoir menti dans votre «tweet» en soutien aux blessés!



ACTE II: Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!



Blessé de guerre, en guise de reconnaissance, c'est le mépris de la Nation!



Interview de Gérard GUEDON, adjudant-chef de Gendarmerie, membre du bureau de l'AFAR.

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Recontacté en chef de  
rue Armée Média

PRIS CONNAISSANCE  
A SALEILLES  
LE 25/11/2018

L'imprimé

**Fabienne E**

22 octobre 2017 - 18 h 57 min

Merci pour ce témoignage et votre combat. Cela me touche particulièrement et me donne la force de me battre.

Répondre

**Frédéric**

22 octobre 2017 - 19 h 56 min

Bonsoir Fabienne.

Merci beaucoup pour votre soutien. Ne restez jamais seule dans votre quête de la vérité et de la réhabilitation. Les coups portés sont très durs et le sont au mépris des textes sensés nous protéger. Tout est permis. Il existe certains chefs honnêtes mais la plupart sont dans l'omerta, le déni et doivent protéger coûte que coûte le système hiérarchique et/ou leur carrière au détriment des victimes. C'est un comble pour une arme comme la Gendarmerie. N'hésitez pas à nous contacter. Bien à vous. Courage.. Il en faut face à la hiérarchie..

Frédéric

Répondre

**DREYFUS**

6 octobre 2017 - 19 h 00 min

Réponse à PH Robin.

Cher camarade.

share

Votre argumentaire me paraît en l'état un peu léger. Le film le « pantalon » est un exemple parmi tant d'autres que vous ne pouvez ignorer. Un petit rappel à l'histoire par quelques affaires non exhaustives vous permettra d'appréhender la constance des pratiques managériales militaires et de la culture de soumission qui en découle. Il ne s'agit en aucun cas d'obéissance. J'ose espérer que l'histoire avec un grand « H » sera une preuve suffisante à vos yeux pour admettre une réalité qui vous aveugle.

L'affaire Dreyfus par exemple en est la flagrante démonstration et comporte à elle seule, tous les types de manipulations, de stratagèmes, de faux, de collusions et de manœuvres destinées à faire condamner un honnête homme alors que la vérité est manifestement connue. Là encore, il a fallu des lanceurs d'alerte et des hommes d'exception pour livrer un combat acharné pour réhabiliter et innocenter le capitaine DREYFUS. Plus récemment, le Général Paul AUSSARESSES reconnu en 2000 avoir eu recours à la torture pendant la guerre d'Algérie, en particulier lors de la bataille d'Alger. Après ces révélations, il est déchu de sa Légion d'honneur et fait l'objet de tentatives d'assassinats.

Le général PÂRIS de BOLLARDIERE à son retour en France, s'exprime publiquement au sujet de la torture à l'occasion de la sortie du livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber Lieutenant en Algérie. Sa prise de position publique lui vaut une sanction de soixante jours d'arrêt de forteresse, le 15 avril 1957, à La Courneuve. Confronté aux atrocités nazies commises au Maquis des Manises où il a été responsable de la Mission Citronnelle, c'est là qu'il aurait acquis la conviction que la torture est le propre des régimes totalitaires. Jacques PÂRIS de Bollardière est le seul officier supérieur alors en fonction à avoir condamné ouvertement l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie : il dénonce à ses chefs « certains procédés » pratiqués par une partie de l'armée française dans la recherche du renseignement lors de la guerre d'Algérie.

Il écrit quelques années plus tard : « Je pense avec un respect infini à ceux de mes frères, arabes ou français, qui sont morts comme le Christ, aux mains de leurs semblables, flagellés, torturés, défigurés par le mépris des hommes ». Il soutient Jean-Jacques Servan-Schreiber dans sa dénonciation de la torture.

« La guerre n'est qu'une dangereuse maladie d'une humanité infantile qui cherche douloureusement sa voie. La torture, ce dialogue dans l'honneur, n'est que l'envers affreux de la communication fraternelle. Elle dégrade celui qui l'inflige plus encore que celui qui la subit. Céder à la violence et à la torture, c'est, par impuissance à croire en l'homme, renoncer à construire un monde plus humain. »

Certainement avez-vous connaissance des « notes officieuses » rédigées par les services de renseignements pendant la seconde guerre mondiale et qui ont conduit à de nombreuses exécutions d'innocents. Actuellement ces notes sont appelées « notes blanches » même si elles n'ont pas le même effet mortifère.

Faut-il aussi vous rappeler tout ceux qui ont servi le régime de VICHY au côté du Maréchal PETAIN dont de nombreux militaires de la Gendarmerie. Tous n'ont pas été résistants. Les collabos en notre sein ont été malheureusement légion. Ce fait historique doit être admis quoique vous en pensiez. Nous avons nos héros mais nous avons aussi nos crapules. Ces derniers ne doivent en aucun cas entacher l'honneur des militaires au service de la Nation, respectueux des valeurs de la République.

Plus récemment, sur des territoires étrangers, faut-il vous rappeler des morts dans des missions singulières ayant impacté des pays africains par exemple. La littérature dans ce domaine est très riche et les auteurs pléthores. Nous ne sommes pas des anti-militaristes comme vous le prétendez mais des militaires, des vrais, des hommes d'honneur, ce qui semble vous faire manifestement défaut.

Nous ne soutenons pas les mêmes hommes c'est certain. Nous, nous assumons notre part prise pour la défense des victimes et non pour les tortionnaires ce qui semble être votre cas. Il n'y a aucun honneur à bafouer nos valeurs et à agir ainsi contre ses propres hommes. Le chef doit veiller aux intérêts de ses subordonnés et être le garant du droit au sein des armées. En aucun cas, il ne doit se comporter en harceleur pervers narcissique uniquement par esprit corporatiste d'une caste oligarchique en déliquescence.

Vous pouvez continuer à jacter au fond de votre poulailler, la vérité s'imposera d'elle-même. Bien à vous.

Répondre

**un homme d'honneur**

5 octobre 2017 - 19 h 25 min

Dans les débats sur la justice militaire, on a coutume de citer cette phrase de Napoléon Bonaparte : « La justice est une en France : on est citoyen français avant d'être soldat » Cet homme devrait subir les sanctions disciplinaires ainsi que des peines infamantes et être rayé des cadres militaires. Je hais ces pervers qui démolissent les gens !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Répondre

**BOUILLON**

5 octobre 2017 - 17 h 30 min

LT NORRA  
Président de l'AFAR  
Rédacteur en chef du site  
Armée Média

PRIS CONNAISSANCE  
A SALETTE  
Le 05/11/2018

L'IMPASSE  
*[Signature]*

Monsieur MORRA,  
J'ai très bien connu cet homme durant ma carrière.  
Il était dans un escadron de Gendarmerie à Aubervilliers (jeune Lieutenant). Je lui ai sauvé la vie en Guadeloupe.  
J'ai dû quitter la Gendarmerie malgré des états de services remarquable (médaille Militaire pour fait de guerre à 29 ans...)  
Cet homme était un faible, un opportuniste, il a simplement grandi pris des galons et de l'assurance et surtout le pouvoir pour devenir un mauvais officier de Gendarmerie.  
J'ai encore les documents qu'il rédigeait contre ses subalternes. C'est problème remontent à plus de 20 ans mais il a toujours été couvert par son copinage...  
Je suis à la disposition de la Justice pour mettre fin à ses dérives.  
Olivier BOUILLON.

Répondre

**sergent**  
5 octobre 2017 - 19 h 04 min

Bonsoir Olivier. Je suis consterné par ces nouvelles révélations, ainsi donc ce colonel était déjà connu pour les mêmes agissements. révoltant!!!!!! On lui adonné en plus des galons à cet incompétent harceleur. Le déshonneur total pour cet officier supérieur. Nous attendons avec impatience la publication de ces écrits si possible. Toute ma sympathie et mon concours à l'adant chef que l'on a détruit. Un frère d'arme

Répondre

**Barka28**  
5 octobre 2017 - 8 h 44 min

Ce qui est terrible c'est l'attitude des chefs qui couvrent par tous les moyens les comportements déviants, refusant obstinément, catégoriquement, malgré les évidences, la vérité qui s'opposent à eux. L'usage de moyens déloyaux, (pressions, menaces insidieuses et autres inavouables, etc), les manœuvres de toutes sortes pour décrédibiliser la victime, lui cacher certains documents sont alors savamment mis en place pour davantage isoler la victime, la pousser vers « la sortie » par le biais de dispositifs que connaissent tous les militaires, notamment le CLDM. Le silence des camarades est une seconde trahison. J'y reviendrai plus tard pour apporter mon témoignage. En tout cas cet un homme très courageux car dénoncer des faits de la sorte pour défendre son honneur nécessite un investissement personnel très important, usant, malgré la souffrance et les soins sans doute très lourds dispensés en parallèle. Tout le monde ignore les conséquences désastreuses d'un harcèlement moral ou de violences psychologiques. Je peux vous dire que c'est tout simplement inconcevable à croire pour celui ou celle qui ne les a jamais vécues. A plus tard

Répondre

← Commentaires plus anciens

### Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec \*

Commentaire

Nom \*

Adresse de contact \*

Site web

Laisser un commentaire

LT MORRA  
Président de l'AFAR  
Redacteur en chef du site  
armee media

FRIS CONNAISSANCE

A SALETTE

Le 25/10/2018

L'intéressé.

### Armee-media : fréquentation

Année 2014 : 1 266 308 visites - 9 693 960 pages vues

Année 2013 : 832 635 visites - 8 275 872 pages vues

Année 2012 : 454 810 visites - 5 760 774 pages vues

### Qui sommes-nous ?

Présentation "ArmeeMedia"  
Faire connaître votre média  
Nous contacter

### Rechercher dans les archives

Sélectionner un mois

Quel mois ?

Rechercher dans une catégorie

ADHEREZ

Rechercher avec Google

Votre mot clé puis appuyez sur "entrée"



LT NORRA  
Président de l'AFAR  
Reproduction en chef du  
site Armée Média.

PRIS CONNAISSANCE

A SAREILLES

Le 25/11/2018

L'intéressé

Le colonel François ROUGIER, officier adjoint commandement de la région de gendarmerie d'Occitanie  
au lieutenant Paul MORRA en situation de non activité et placé à la suite de la région de gendarmerie d'Occitanie

**OBJET** : - **Exercice du droit de communication.**

**RÉFÉRENCES**

- Loi du 22 avril 1905, article 65.
- Articles L.4137-1 à L.4137-4 et R.4137-15 du code de la défense.
- Circulaire n° 10.673 DEF/DFAJ/AA/2 du 22 juillet 1985.

Faisant suite à la demande de sanction n° 88453 établie le 10 novembre 2017 par le colonel Patrick AUBERT, de la sous-direction de l'accompagnement du personnel de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) relative à la publication, sur le site internet d'une association, de propos diffamatoires et outranciers à l'encontre du chef de l'État, du ministère des armées, des autorités judiciaires et des hautes autorités de la gendarmerie nationale et de ses divers personnels, je vous informe que vous êtes susceptible de faire prochainement l'objet d'une sanction disciplinaire.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez la possibilité de recevoir communication de l'ensemble des pièces et documents au vu desquels la sanction est envisagée et de votre dossier individuel :

le 5 février 2018 à 14 heures 30 à la section administration du personnel du groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales à Perpignan

Conformément à l'article R.4137-15 du code de la défense, je vous informe que vous avez la faculté de vous faire accompagner d'un militaire en activité de votre choix lors de votre audition par l'autorité militaire de premier niveau. La date de cette audience vous sera communiquée ultérieurement.

Vous voudrez bien compléter le bandeau « récépissé » ci-dessous, et me retourner, daté et revêtu de votre signature, l'original du document <sup>(1)</sup>.

Signature de l'autorité

N° 441 RGO/GGD34/DAO/BAP/SCPFC du 8 janvier 2018

### RÉCÉPISSÉ

Je soussigné (grade, nom et affectation du militaire) LT MORRA Paul (CLD 7)  
reconnais avoir pris connaissance du présent document :

- Je demande à prendre connaissance de l'ensemble des pièces et documents au vu desquels la sanction est envisagée.
- Je demande à prendre communication de mon dossier individuel.
- Je ne désire pas recevoir communication de l'ensemble des pièces et documents au vu desquels la sanction est envisagée.
- Je ne désire pas recevoir communication de mon dossier individuel.

Fait à SALEILLES, le 16/1/2018

Signature du militaire concerné

LT MORRA Paul Prévôtent. le d'AFAR  
Rédacteur en chef Armée mod.

(1) La présente correspondance est établie en deux exemplaires. Le militaire concerné remplit le bandeau « récépissé », date et signe chaque document. L'original est à joindre au « dossier de l'affaire » ; le second exemplaire est à conserver par le militaire. En cas de nécessité, l'envoi de la correspondance ou du récépissé peut être réalisé par télécopie.

\* Après réflexion, je demande à prendre connaissance de l'ensemble des pièces et documents au vu desquels la sanction est envisagée  
Désolé à l'avance en fonction de mon état de santé. Ne pas me dépanner.  
15/1/2018

## DÉCLARATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU DOSSIER DISCIPLINAIRE <sup>(1)</sup>

Je soussigné lieutenant **Morra**, Paul, en situation de non activité et placé à la suite de la région de gendarmerie d'Occitanie, reconnais avoir reçu, dans le cadre de la procédure disciplinaire établie à mon endroit, communication des pièces et documents recensés ci-dessous au vu desquels il est envisagé de me sanctionner :

### Liste des pièces communiquées <sup>(2)(3)</sup>

- 1. Demande de sanction n°88453 du 10 novembre 2017.
- 2. Avis notateur n°34981 du 4 janvier 2018.
- 3. Extraits de l'interview vidéo du lieutenant Morra diffusée sur "You tube" et sur le site "Armée média".
- 4. Article "Monsieur le Président de la République, chef des armées : Je vous accuse d'avoir menti dans votre tweet en soutien aux blessés" du 21 septembre 2017 paru sur le site "Armée média".
- 5. Article "Le Président de l'AFAR alerte le Président de la République" du 1<sup>er</sup> juin 2017 paru sur le site "Armée média".
- 6. Article "SCOOP ! ACTE I : La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale" du 21 avril 2017 paru sur le site "Armée média"
- 7. Article "SCOOP ! ACTE II : La preuve du vrai visage du harcèlement moral au travail institutionnalisé au sein de la Gendarmerie Nationale" du 26 avril 2017 paru sur le site "Armée média".
- 8. Article "IGAG - Médiateur militaire : Chronique d'un fiasco annoncé !" du 22 mars 2017 paru sur le site "Armée média".
- 9. Article "IGAG - Médiateur militaire : ACTE II « Tout est normal madame la marquise »" du 29 mars 2017 paru sur le site "Armée média".
- 10. Article "Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail !" du 29 septembre 2017 paru sur le site "Armée média".

Je reconnais également avoir été informé que j'ai la possibilité de demander la remise d'une copie du dossier disciplinaire dans les conditions prévues par la réglementation relative à la délivrance de photocopie.

A.....SALEILLES..... (lieu de la communication),  
Le ..25.11.2018..... (date)

Signature du militaire concerné

LT MORRA

Président de l'AFAR

Rédacteur en chef Armée Média

**(PARTIE A REMPLIR APRES LA RECEPTION DU MILITAIRE PAR L'AUTORITE MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU ET UNIQUEMENT DANS LE CAS DE LA TRANSMISSION DU DOSSIER DISCIPLINAIRE A L'AUTORITE MILITAIRE SUPERIEURE).**

Dans ce cas, le militaire est informé qu'il peut fournir des explications écrites destinées à l'autorité militaire de 2<sup>ème</sup> ou de dernier niveau ou à défaut, qu'il doit fournir sa renonciation écrite à formuler des observations.

A..... (lieu),  
Le ..... (date)

Signature du militaire concerné

(1) Nota : Dès lors que le militaire a demandé à recevoir communication du dossier, la présente déclaration doit être impérativement établie. Dans l'hypothèse où le dossier de l'affaire se limiterait au seul bulletin de sanction, celui-ci doit être mentionné à la rubrique « liste des pièces communiquées ».

(2) Chaque document doit être émarginé.

(3) La déclaration faisant l'objet de la présente annexe doit uniquement récapituler les pièces communiquées au militaire fautif avant sa réception par l'AMI. Dans l'hypothèse exceptionnelle (exemple : demande de sanction transmise par l'AM1 à l'AM2 et cette dernière estimant devoir établir de manière plus précise la matérialité des faits) où une ou plusieurs pièces supplémentaires seraient versées au dossier après l'audition du militaire par l'autorité militaire de premier niveau, il serait impératif de procéder à la communication de ces nouvelles pièces conformément à l'article R.4137-15 du code de la défense et de ne pas en déroger.